

**Faculté des sciences économiques, sociales,  
politiques et de communication  
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

# **L'impact de l'économie de la connaissance sur l'université : analyse de discours universitaires**

Auteur : Erwan Ongemack

Promoteur : Philippe Scieur

Lecteur : Matthieu de Nanteuil

Année académique 2019-2020

Master en sociologie – finalité globalisation et multiculturalité



*« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.*

*Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant.e.s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »*



## **Remerciements**

Ce travail est avant tout le fruit d'une collaboration, particulièrement agréable, avec mon promoteur, le professeur Philippe Scieur, qui a su se rendre disponible de nombreuses fois pour m'assurer un suivi minutieux.

Il n'aurait également pas pu aboutir sans le soutien de tous mes proches, à commencer par ma famille et particulièrement ma sœur, Nolwenn, très motivante dans mes derniers moments de rédaction. Je n'oublie pas les membres de ma colocation bruxelloise, qui ont su créer les conditions de détente idéales pour un mémorant surmené.

Enfin, je voudrais remercier Mathilde Malcourant, qui m'a partagé son expertise et œuvré à la mise en page de ce mémoire.



## *Table des matières*

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b>	<b>9</b>
<b>Partie I : partie théorique</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 1 : ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE ET D'ÉPISTEMOLOGIE</b>	<b>11</b>
1. Choix épistémologiques	11
1.1 <i>Perspective historique</i>	11
1.2 <i>La force d'une sociologie pragmatique et critique</i>	11
1.3 <i>Points réflexifs</i>	14
2. Méthodologie	15
2.1 <i>Matériaux</i>	15
2.3 <i>Analyse descriptive</i>	18
2.4 <i>Analyse langagière</i>	18
<b>CHAPITRE 2 : ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE OU CAPITALISME COGNITIF : GENESE ET FONCTIONNEMENT</b>	<b>20</b>
1. Présentation générale	20
2. Éthique et économie de la connaissance	24
<b>CHAPITRE 3 : ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE ET INSTITUTION UNIVERSITAIRE : ANALYSE SOCIOLOGIQUE CRITIQUE</b>	<b>26</b>
1. L'université humboldtienne	27
2. Modèles universitaires contemporains	29
2.1 <i>Présentation et caractéristiques générales</i>	29
2.2 <i>Questions d'autonomie</i>	32
2.3 <i>La nouvelle gouvernance universitaire</i>	34
2.4 <i>Résistances</i>	37
3. L'université comme entreprise de la connaissance	40
3.2 <i>Discours de management</i>	40
3.2 <i>Analyse managériale appliquée au fonctionnement des organisations universitaires</i>	46
<b>CHAPITRE 4 : SYNTHÈSE THÉORIQUE</b>	<b>49</b>
<b>Partie II : analyse de discours</b>	<b>52</b>

<b>CHAPITRE 5 : ANALYSE DE DISCOURS UNIVERSITAIRE SUR L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, LE CAS DE L'UCL</b>	<b>52</b>
1. Introduction	52
2. Tableau d'analyse	53
3. Analyse langagière	54
4. Analyse descriptive	56
5. Interprétation	92
5.1. <i>Introduction</i>	92
5.2. <i>Économie de la connaissance</i>	92
5.3. <i>Université humboldtienne</i>	93
5.4. <i>Université concurrentielle contemporaine</i>	94
5.5. <i>Organisation universitaire</i>	96
5.6. <i>Résistances</i>	98
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>102</b>

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'université contemporaine ne peut se concevoir comme un système fermé, répondant à ses propres logiques, indépendamment du monde social qui la produit. Pourtant, au premier abord, les grands moments qui rythment la vie académique peuvent nous donner l'impression d'évoluer dans une université autonome et fidèle à ses grands principes fondateurs. L'UCLouvain, notamment grâce à son cursus en sociologie, contient les ouvertures nécessaires à l'analyse critique de son propre fonctionnement.

En tant qu'institution de création et de diffusion de connaissances, nous voulions vérifier que l'université était bien impactée par l'économie de la connaissance, mais surtout comprendre de quelle manière. L'intérêt marqué que nous portions à ces phénomènes s'étant préalablement traduit par la lecture de plusieurs articles, une opinion a commencé à prendre forme : l'université, aux prises avec de nouvelles logiques économiques, plus contraignantes, a tendance à légitimer, au travers de ses discours, les applications de l'économie de la connaissance en son sein. La question, autrement formulée prenait cette forme : comment l'université, dans ses discours, s'emploie-t-elle à légitimer ou à délégitimer l'économie de la connaissance qui l'imprègne ?

Nous avons effectué une revue approfondie de la littérature et dégagé plusieurs dimensions à l'application de l'économie de la connaissance dans nos universités. Néanmoins, nous avons été obligés de constater que la partie théorique dédiée aux discours de management n'a pas été l'outil analytique à la hauteur de nos espérances même si certains parallèles ont pu être dressés. Heureusement, le reste de l'analyse théorique s'est avéré pertinent pour l'analyse descriptive. La seconde partie du mémoire repose sur l'analyse du discours de plusieurs acteurs du monde universitaire au cours des cérémonies de rentrée académique et de doctorats *honoris causa*.

Ce travail débute donc par l'explication et la justification de nos choix épistémologiques étayés par une analyse réflexive de nos démarches. Nous détaillons ensuite notre méthodologie en explicitant et en motivant nos choix d'analyse et de matériaux. Le cadre étant posé, nous commençons notre première partie de la revue de la littérature en tentant d'appréhender le concept d'économie de la connaissance par des approches historiques, théorique et éthique. La seconde partie se donne pour objectif l'analyse critique de cette économie de la connaissance dans ses liens avec les universités contemporaines. Cela fait, nous dégageons une synthèse théorique regroupant plusieurs dimensions et indicateurs indissociables de notre analyse. Commence alors l'analyse descriptive qui se propose de regrouper par dimension les extraits des discours universitaires en lien avec l'économie de la connaissance. Les extraits sont tous retranscrits dans plusieurs tableaux. Riches de ces données, nous nous lançons dans leur interprétation à l'aide de nouvelles sources, mais aussi de notre revue de la littérature.

## **Partie I : partie théorique**

### **CHAPITRE 1 : ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE ET D'ÉPISTEMOLOGIE**

#### 1. Choix épistémologiques

##### *1.1 Perspective historique*

Dans les deux premiers chapitres, nous mettons à l'honneur une forme de sociologie historique. En effet, tant l'économie de la connaissance que l'université, et ensuite les liens qui les unissent sont appréhendés dans leurs caractéristiques de manière transhistorique et comparative. L'exposition du modèle universitaire humboldtien précédent celle du modèle universitaire contemporain reflète bien cette démarche.

Le principal de l'analyse comparative théorique réside cependant dans le second chapitre et, à plus forte raison, dans la partie consacrée à l'analyse du discours grâce aux théories de Boltanski et Chiapello (1999). Il nous paraissait primordial d'expliquer la pluralité des idéologies du capitalisme au fil du temps pour comprendre celles qui traversent nos institutions universitaires aujourd'hui. En outre, nous nous focalisons sur les points de rupture par rapport à l'idéologie managériale qui prévalait juste avant, celle qui naquit dans les années 60 et s'essouffla à l'aube des années 90 (Boltanski, Chiapello, 1999).

##### *1.2. La force d'une sociologie pragmatique et critique*

Tout au long de ce mémoire, nous nous attachons également à mettre en valeur une sociologie qui assume son rapport aux normes et valeurs, en rupture avec les sociologies positivistes.

En effet, les origines épistémologiques de la sociologie se fondent initialement dans la continuité des méthodologies propres aux sciences de la nature. Durkheim est sans doute l'un des plus illustres représentants de cette épistémologie. Sa méthode holistique assied la préexistence de faits sociaux antérieurs à l'individu et bien ancrés dans la réalité. Si, à cette époque, la discipline sociologique en est à ses balbutiements, les enjeux et les controverses induites par le paradigme durkheimien n'échappent à pas à Gabriel Tarde. La méthodologie tardienne prend en effet le contre-pied de l'holisme méthodologique de Durkheim en considérant l'explication sociologique comme l'analyse des comparaisons des effets des acteurs sur la psychologie d'autres acteurs. Nous nous situons à l'aube de l'analyse microsociologique (De Munck, 2018). Ainsi, la croyance, le désir des acteurs sont à prendre en compte pour toute tentative d'analyse sociologique.

Le rapport à la normativité s'en trouve automatiquement profondément modifié. Dès lors que l'on considère des notions comme le désir ou la croyance, en plus d'être transportés à l'essence de la constitution du social, nous nous trouvons confrontés à des enjeux qui mettent en coprésence les acteurs et leurs valeurs. Travailler avec l'individu, ou même l'institution, pour comprendre et interpréter le social suppose d'être à même de leur rendre leur relation aux valeurs. En outre, le secret du succès de la conciliation de la sociologie et de la normativité réside dans la transparence quant aux justifications du choix des valeurs mobilisées au socle de la théorie sociologique.

À ce sujet, De Munck développe : « *Le relativisme moral est très en vogue aujourd'hui, puisqu'il s'accorde si bien avec le libéralisme qui s'impose comme doxa dans le monde capitaliste* » (De Munck, 2011, p.8). Nous postulons donc que la recherche sociologique s'inscrit toujours dans un ensemble normatif particulier. Le simple fait de le remarquer constitue une attitude critique en soi. Dans le cas de notre analyse de discours sur l'université et par l'université aujourd'hui, le rappel de l'environnement néolibéral dans lequel ils prennent place est plus que nécessaire, car il est parfois considéré comme allant de soi et sans alternatives. Bachelet soutient par ailleurs que : « *Cette charge idéologique dont la science est investie, fait que ceux qui ont la responsabilité de la créer et de l'enseigner ont aussi la*

*responsabilité de la resituer sur le plan des valeurs et des choix sans lesquels il n'y a pas d'exercice de la liberté, pas plus que d'action politique possibles », mais constate pourtant dans la figure de l'expert : « cet avatar récent de la science, (qui) met l'accent sur la neutralité (supposée) idéologique, politique, (...) , seulement préoccupé de l'utilité de son jugement, comme si ses connaissances pouvaient être abstraites de toute forme d'influence ou de parti-pris » (Bachelet, 2017, p.11).*

Pour préciser davantage nos positions épistémologiques, le recours au concept de neutralité axiologique de Weber s'avère très aidant et bien plus complexe qu'il ne laisse y paraître. Il se trouve être à la base d'un intense débat traversant les théories épistémologiques en sciences sociales. Même si l'article qui fonde l'analyse à venir semble légitimer la neutralité axiologique weberienne, nous estimons que trancher ce débat ne constitue en aucun cas un objectif de ce mémoire, et privilégions la cohérence de notre contenu épistémologique. Ce concept reformule parfois ce qui a déjà été énoncé plus haut tout en approfondissant certains points. En effet, la neutralité axiologique weberienne assume le rapport du chercheur aux valeurs qui « oriente le choix de l'objet de la recherche et la méthode d'investigation mise en œuvre » (Beitone, Martin-Baillon, 2016). Elle s'attache néanmoins à garder strictement séparés jugements de valeur et jugements de fait. Il n'empêche que le chercheur se peut se départir de cette neutralité et prendre position, et donc porter des jugements de valeur, à condition qu'il précise que cela n'engage que ses opinions en tant que citoyen.ne. En d'autres termes, ceux de Weber lui-même : « Absence de doctrine et « objectivité » scientifique n'ont entre elles aucune espèce d'affinité interne » (Weber, 1904, p. 132) » (Beitone, Martin-Baillon, 2016). La réflexivité semble ainsi demeurer le maître mot de l'épistémologie de Weber.

Par ailleurs, nous ne cachons pas notre adhésion à un système de valeurs, ce qui ne signifie aucunement que notre analyse se permette de dénigrer certaines pratiques ou comportements en les séparant ou en les classifiant en fonction de ces mêmes valeurs. Nous voulons plutôt être à même de comprendre comment certains acteurs des institutions universitaires justifient et interprètent leurs rapports aux changements liés à l'introduction de l'économie de la connaissance dans les universités au travers de leurs discours, ce qui nous interdit l'adoption systématique

d'une posture totalisante et dichotomique, se focalisant exclusivement sur les rapports dominants dominés. En fait, nos intentions épistémologiques se rapprochent de celles exprimées par Boltanski (2008) dans un article nommé : « *Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination* » et peuvent être résumées comme suit : « ... présenter ici les grandes lignes d'un cadre d'analyse, en cours d'élaboration, dont l'une des intentions est de prendre au sérieux la question des institutions sans pour autant, d'une part, rejeter les apports de la sociologie pragmatique et de ses analyses de l'action en situation (et, particulièrement, des actions orientées vers la critique) ni, d'autre part, abandonner la question de la domination, qui est au cœur de la sociologie critique, comme s'il s'agissait (comme cela est parfois suggéré de nos jours) d'une question indécidable, métaphysique, voire idéologique ou obsolète » (Boltanski, 2008, p.18).

Cependant, une partie significative des deux chapitres suivants se concentre moins sur les acteurs des universités. En effet, afin de présenter au mieux les enjeux de notre analyse, il nous a en effet paru nécessaire d'adopter une posture macrosociologique plus à même de rendre un état des lieux et un historique des institutions universitaires dans ses liens avec de l'économie de la connaissance. Le début de l'analyse à suivre révèle donc un penchant fonctionnaliste. Nous tentons d'atténuer cette tendance au travers des lignes destinées à l'analyse des résistances et des discours en mettant en avant les marges de manœuvre des acteurs des organisations.

### 1.3. Points réflexifs

Tout au long de ce travail, bien que nous sachions cet objectif illusoire, nous tentons d'éviter autant que possible les écueils qui encombrant souvent les recherches sociologiques<sup>1</sup>. Nous tâchons de ne pas catégoriser trop facilement des éléments discursifs sous prétexte qu'ils vont dans le sens de nos hypothèses. Toute forme d'essentialisation analytique est en outre bannie. Encore plus difficile à nos yeux

---

<sup>1</sup> À ce propos, la chronique de Baptise Coulmont dans Le Monde (25/06/2019) offre une première approche des principaux biais d'analyse en sociologie : [https://www.lemonde.fr/sciences/article/2019/06/25/le-regard-de-biais-des-sociologues\\_5481346\\_1650684.html](https://www.lemonde.fr/sciences/article/2019/06/25/le-regard-de-biais-des-sociologues_5481346_1650684.html)

est d'assumer notre éthique tout en ne l'appliquant pas à l'interprétation de tous nos résultats d'analyse.

Durant la phase de revue de la littérature, nous avons constaté la difficulté de sortir du prisme analytique fonctionnaliste. Et ce, principalement pour deux raisons. Premièrement, nous avons remarqué que la majorité des sources se concentrent sur les conséquences macrosociologiques des réformes politiques récentes initiées en matière d'enseignement supérieur, et donc beaucoup moins sur les réactions des acteurs de l'université aux transformations découlant de ces réformes. Ensuite, nous avons progressivement pris conscience que cette posture fonctionnaliste corroborait en grande partie notre *a priori* concernant l'université contemporaine que nous percevions alors comme corrompue dans l'exercice de ses missions originelles par l'économie de la connaissance. Finalement, tout en conservant certaines de nos opinions, ce travail théorique critique nous a permis d'entrer dans le processus réflexif escompté au départ de ce mémoire. En effet, nous avons pu mesurer la complexité réelle de ces transformations, irréductibles aux seuls choix politiques des institutions et nécessitant une contextualisation historique générale, mais également une analyse plus pragmatique partant du point de vue des acteurs universitaires.

## 2. Méthodologie

### *2.1. Matériaux*

Les discours sont issus de deux cérémonies rythmant la vie académique de l'UCLouvain : la rentrée académique et les *doctorats honoris causa*. Chaque prise de parole sera analysée, mais seuls les extraits les plus pertinents seront retranscrits dans ce mémoire. Nous avons choisi de sélectionner quatre cérémonies, deux de chaque. En sachant qu'elles sont toutes d'une longueur moyenne de près de deux heures, nous ne craignons pas de manquer de contenu. L'année académique 2018-2019 abordait la thématique de l'ouverture internationale, tandis que l'année académique 2019-2020 célèbre le « partage des savoirs ».

À propos de la cérémonie célébrant la rentrée académique, sur le site de l'UCLouvain, à la page « Rentrées académiques », l'on peut lire :

*« La rentrée académique marque solennellement l'ouverture de l'année universitaire. Sa tradition est aussi ancienne que les universités elles-mêmes. La première, à Leuven, eut lieu le 7 septembre 1426.*

*S'y croisent aussi bien la communauté universitaire que des personnalités issues du monde politique et judiciaire, des représentants d'autres universités et de différentes instances religieuses et morales.*

*Cette cérémonie retrace les grands moments de l'année écoulée, salue la mémoire des défunts et accueille les nouveaux professeurs et les étudiant·es. Elle ouvre aussi la porte à l'année à venir et aux projets que l'UCLouvain portera et défendra tout au long de cette année académique.*

*Un moment festif et solennel pour tou·tes. »* (UCLouvain, s.d.).

Ce moment incontournable de la vie académique de l'UCLouvain, semble constituer un contenu analytique pertinent, de par la pluralité des acteurs en présence, ainsi que grâce aux thématiques abordées destinées à dégager les visions et les valeurs de l'université pour l'année à venir, au moins.

La cérémonie célébrant la rentrée académique regroupe donc les interventions de plusieurs acteurs. Parmi celles-ci, pour l'année 2018-2019, nous retrouvons : « *(le) Discours du président du Conseil d'administration de l'UCLouvain, Monsieur Jean Hilgers, (le) Discours de la présidente du Corps administratif et technique, Madame Dominique Arnould, (le) Discours de la présidente de l'Assemblée générale des étudiant.e.s de Louvain (AGL), Madame Anaïs De Munck, (le) Discours du recteur de l'UCLouvain, le Professeur Vincent Blondel* » (UCLouvain, s.d.). Et pour l'année 2019-2020 : « *(le) Discours du président du Conseil d'administration de l'UCLouvain, Monsieur Jean Hilgers, (le) Discours des représentants du Corps académique, Madame Alexia Autenne et Monsieur Olivier Servais, (le) Discours du président de l'Assemblée générale des étudiant.e.s de Louvain (AGL), Monsieur Arnaud Huberty (et le) Discours du recteur de l'UCLouvain, le Professeur Vincent Blondel* » (UCLouvain, s.d.).

En parcourant la page du site de l'UCLouvain dédiée à la cérémonie des *doctorats honoris causa*, édition 2020, , nous trouvons ce passage : « *En honorant leurs parcours et leurs actions, l'université veut mettre en lumière les valeurs qui lui tiennent à cœur et nous encourager à devenir citoyens et citoyennes du futur, à repousser les frontières du savoir, à réinventer les manières d'apprendre et à promouvoir, encore et toujours, l'accès à l'éducation pour toutes et tous* » (UCLouvain,s.d.).

À nouveau, cette cérémonie et ses discours nous ont paru fort à-propos au regard des valeurs que l'UCLouvain tient à communiquer par le choix de ses différent.e.s docteur.es.

La cérémonie des *doctorats honoris causa*, édition 2019, comprend les discours des trois personnalités mises à l'honneur : Barbara Moser-Mercer, Claudie Haigneré, Neil Turok, mais également ceux de Vincent Blondel, recteur, d'Anaïs De Munck, présidente de l'AGL et de Jean-Louis Thonnard, Ariane Sablon, Emmanuelle Rassart, Hani Al-Helwani, Jean Govaert et Benoit Thirion, parrains et marraines des docteur.e.s. Pour l'année 2020, nous avons les discours de : Angélique Kidjo, Nuccio Ordine, François Taddei, Vincent Blondel, d'Arnaud Huberty, président de l'AGL et de Caroline Vincke, Charles Doyen, Jean-Baptiste Demoulin, Mélanie Lefevre, parrains et marraines des docteur.e.s.

En tant que cérémonies, ces deux moments sont très ritualisés. Les prises de parole sont d'ailleurs partagées entre les mêmes acteurs les deux années. Cependant, nous remarquons des différences notables entre les deux cérémonies. La rentrée académique s'appréhende plus comme un moment de présentation de l'institution universitaire et de son fonctionnement au travers de ses visions et de ses activités pour l'année à venir, tandis que les doctorats *honoris causa* semblent entièrement tournés vers la dimension du savoir académique célébré au travers des membres les plus remarquables de la communauté universitaire.

### 2.3. Analyse descriptive

Ce choix d'analyse s'est effectué sur les conseils du professeur Philippe Scieur, promoteur de ce mémoire. Il a également exposé une application possible de cette méthode dont la première étape correspond assez bien aux propositions de Loubet Del Bayle (2000, p. 208) : « *Le but de la description, c'est donc de construire une représentation aussi exacte que possible de la réalité, en regroupant dans un tableau complet et cohérent les informations collectées sur les phénomènes étudiés. Cette phase de l'analyse systématique est une phase intermédiaire très importante entre l'observation et l'explication* ». Nous tentons donc de relever les éléments de discours liés aux dimensions et indicateurs repris dans le tableau construit pour notre chapitre dédié à l'analyse de discours afin de les rassembler dans un autre tableau. Ce travail effectué, nous interprétons ces liens à l'aide de nouveaux apports théoriques (P.Scieur, communication personnelle, 8 juillet 2020).

### 2.4. Analyse langagière

L'idée de cette analyse repose sur cet extrait de Bachelet qui nous a, par ailleurs, motivés au recours à l'analyse du chapitre du « *Nouvel Esprit du Capitalisme* » (Boltanski et Chiapello, 1999) sur les discours managériaux : « *Pour la petite histoire, j'avais à l'époque soumis dix textes comprenant des discours de rentrée académique entre 1995 et 2000 à l'Université de Liège ainsi que des documents de l'OCDE et de l'ERT consacrés à l'université et à l'enseignement supérieur à un comptage des occurrences de vocabulaire, pour ensuite faire une comparaison avec les mots repris parmi les 30 plus fréquents de l'analyse de corpus de textes de management de Boltanski et Chiapello dans le *Nouvel Esprit du Capitalisme*. C'était une manière d'objectiver l'importation dans l'université de concepts-clés du discours du NMP, mais aussi de réaliser comment et sous quelle forme ces concepts étaient recyclés dans la communication institutionnelle qui s'est elle-même extraordinairement développée au cours des 20 dernières années sur le modèle de la communication d'entreprise* » (Bachelet, 2017, p.6).

Évidemment, cette analyse doit être comprise comme un indicateur parmi les autres. Elle n'a pas vocation à tirer à elle seule, indépendamment de l'analyse descriptive, des conclusions sur notre analyse de discours. En outre, deux autres limites sont également à prendre en compte. En premier lieu, mentionnons que le corpus de Bachelet regroupe des textes de discours entre 1995 et 2000, à cheval sur le processus de Bologne et donc quelque peu datés par rapport à nos discours. Ensuite, en ce qui nous concerne, nous optons pour le repérage des occurrences non pas des trente, mais des douze mots les plus cités dans le corpus de Boltanski et Chiapello (1999). Cependant, notre objectif se rapproche de celui de Bachelet (2017, p.6) lorsqu'il avance : « *C'était une manière d'objectiver l'importation dans l'université de concepts-clés du discours du NMP* ». En effet, comme la revue de la littérature le montre, certains principes du NMP sont toujours d'application dans les organisations universitaires contemporaines.

## **CHAPITRE 2 : ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE OU CAPITALISME COGNITIF : GENÈSE ET FONCTIONNEMENT**

Ce chapitre constitue une première partie de la revue de la littérature du mémoire. Nous y explicitons les conditions sociohistoriques de la genèse de l'économie de la connaissance avant d'approfondir la description de son fonctionnement et du champ de son application. Nous concluons par l'exposition des incohérences qu'une posture éthique pourrait attribuer à cette économie particulière.

### 1. Présentation générale

Ces trente dernières années ont connu des évolutions majeures dans le secteur économique. Des mutations du capitalisme étroitement liées à l'émergence du capitalisme cognitif comme nouvelle forme du système économique globalisé. Or, si l'on parle de capitalisme cognitif ou, autrement dit, d'économie de la connaissance, nous savons que les institutions universitaires seront concernées. Avant de tenter de comprendre en quoi ces mutations du système capitaliste impactent directement l'université, nous nous attellerons à cerner précisément les traits majeurs de l'économie de la connaissance et ses fondements, avant d'identifier en quoi ils se lient au monde universitaire.

Comme évoqué plus haut et en introduction, l'économie de la connaissance capitaliste considère la connaissance sous le seul prisme économique, comme facteur de productivité et représente donc un nouveau stade de l'évolution du capitalisme: le passage au règne du cognitif. Nous considérons les deux termes, capitalisme cognitif et économie de la connaissance, comme s'ils étaient synonymes. La littérature visitée sur le sujet montre cependant qu'ils ne le sont pas entièrement. En effet, à l'issue de l'entière lecture des textes mobilisés, nous constatons que l'économie de la connaissance aurait plus tendance à désigner ce qui se cantonne à l'analyse strictement économique tandis que parler de capitalisme cognitif équivaldrait à adopter une perspective plus multidisciplinaire.

En deçà de l'analyse macroéconomique, c'est le statut de la connaissance elle-même qui a été transformé par le capitalisme cognitif : « *d'un bien commun en bien « économique » marchand, en ressource* ». (Azam, 2007, p.111). Azam, toujours, n'hésite pas à faire le rapprochement entre ce phénomène et celui du mouvement des enclosures prenant principalement place dans l'Angleterre des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. À l'époque, l'agriculture traditionnelle avait été bouleversée dans son fonctionnement par la privatisation des terres auparavant gérées de manière commune par les paysans. Le second mouvement d'enclosures désignerait donc cette appropriation de la connaissance par l'intermédiaire des droits de propriété intellectuelle dont les effets les plus manifestes s'observent dans le domaine du vivant et de la santé.

Si cette dernière analogie n'est pas dénuée d'intérêt, de manière plus concrète, ses origines ne sont pas strictement identifiées et résultent plutôt de divers facteurs. Le capitalisme cognitif s'extirpe en tout cas d'un capitalisme industriel dont les avatars se succèdent depuis sa naissance lors de la révolution industrielle. Comprendre la crise du capitalisme industriel s'avère donc être essentiel à l'analyse de la genèse du capitalisme cognitif. D'après Dieuaide, Paulre et Vercellone, (2003), cette crise, éminemment sociale, se lie aux processus d'éducation croissante et étendue des masses, et donc d'un côté à une remise en question du modèle du salariat à vie et à plein temps, et d'un autre côté, à une intellectualisation généralisée du travail.

*« En somme, le capitalisme cognitif n'a pas été le simple résultat d'une tendance de longue période à l'accumulation de connaissance qui aurait conduit à partir d'un certain seuil à une sorte de passage du quantitatif au qualitatif engendrant une économie fondée sur la connaissance. Il a aussi été, et peut-être même principalement, le résultat d'une dialectique complexe conflits/restructuration. Dans une large mesure, il est le produit d'une offensive du capital contre les mouvements sociaux qui, durant les années soixante-dix, ont déterminé l'essor d'une intellectualité diffuse et la crise du capitalisme industriel en posant les jalons d'un mode de développement alternatif »* (Dieuaide, et al., 2003, p.9). On perçoit de plus en plus clairement le rôle de l'histoire sociale du capitalisme et des

différents acteurs qui y prennent part pour une analyse exhaustive du capitalisme cognitif. D'autant plus que, comme le montrent Boltanski et Chiapello (1999), dans « Le nouvel esprit du capitalisme », le capitalisme cognitif, entre autres, peut mobiliser un capital d'un nouveau type, communément appelé le capital humain. Ce dernier suggère une sortie du schéma classique de l'entreprise privée par l'appel à des compétences de savoir-être jusqu'ici laissées hors de la sphère du travail. Nous y reviendrons plus en profondeur dans le second chapitre puisque ce livre constituera un de nos principaux outils d'analyse.

*« Nous appelons capitalisme cognitif un système d'accumulation associant un mode de production capitaliste, un régime d'accumulation privilégiant la connaissance et la créativité, et un mode de régulation caractérisé par des rapports sociaux fondamentaux et des comportements tournés vers l'innovation, la nouveauté et le partage des droits y afférent. » (Dieuaide, et al., 2003, p.4)*

Cette définition peut se compléter par le détail de ce que n'est pas le capitalisme cognitif et avec quoi il ne peut être confondu. Le capitalisme cognitif doit par exemple être distingué du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) en tant que ces dernières ne constituent qu'un aspect particulier du phénomène qui les englobe. Il n'est pas non plus restreint au champ des activités entourant la seule production de savoir qui le considère comme un facteur indépendant des rapports sociaux de pouvoir qui le mettent en scène ou de l'histoire des transformations économiques et sociales qui ont aidé à asseoir l'économie de la connaissance. Et enfin, il ne constitue pas un secteur de production à part entière, mais doit plutôt être appréhendé comme entièrement inséré dans le système économique global, colonisant tous les autres secteurs de l'activité économique (Dieuaide, et al., 2003, p.5).

Remarquons par ailleurs qu'il existe, en marge, des économies de la connaissance non capitalistes. Bien que porteuses d'alternatives, celles-ci demeurent minoritaires. Nous ne pouvons cependant pas ne pas les évoquer. C'est ce que nous faisons ci-dessous en exemplifiant à l'aide du phénomène des logiciels libres, mais

aussi dans le chapitre suivant lorsque nous abordons les mouvements de résistance aux conséquences de l'application du capitalisme cognitif dans les universités.

*« Il semblera alors que le capitalisme engendre en son secteur le plus avancé les germes de sa négation en acte. C'est là du moins ce que démontrent les dissidents du capitalisme numérique, qui pratiquent sur le « net » une économie fondée sur la mise en commun, sur des décisions coordonnées en fonction de critères définis par concertation. De sorte que la production peut s'y présenter d'emblée comme activité coopérante et production sociale sans avoir à passer par le marché et la forme valeur. » (Gorz, 2004, p. 207)*

Gorz (2004) assénait ces propos en se basant sur l'indistinction entre capital et forces de travail qu'engendra le passage au cognitif. Cependant, toujours selon Gorz (2004, p.207), *« elle (la dissidence numérique) ne permet dans les conditions actuelles qu'une émancipation symbolique du travail immatériel vis-à-vis des rapports sociaux de capital, non une émancipation réelle »*. Ces propos nécessitent cependant une mise à jour : l'ampleur des transformations qu'a connues le net, à commencer par une facilité d'accès croissante et un contenu de savoirs en constante augmentation, laisse à penser que Gorz ne s'exprimerait nécessairement plus en ces termes aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, le NET semble effectivement héberger des portes de sortie au rapport marchand capitaliste dominant. Demazière, Horn et Zune (2008) analysent ces changements sous le prisme de la gratuité qu'ils envisagent comme *« une action effectuée (librement) sans contrepartie monétaire directe »* (Demazière et al., 2008, p.48). Cependant, la gratuité n'est pas l'apanage du secteur non marchand. En se focalisant sur les logiciels libres, on constate que : *« ceux-ci sont souvent des biens hybrides résultant de l'activité productive gratuite d'individus bénévoles, de firmes marchandes et d'administrations publiques »* (Demazière et al., 2008, p.63). De grosses entreprises comme IBM l'ont ainsi vite compris, les logiciels libres peuvent s'accorder avec un *« « capitalisme cognitif », qui est obligé de produire des externalités positives pour se développer »* (Le Crosnier, 2009). Il n'empêche qu'ils

ont été au centre d'un mouvement véritablement révolutionnaire sans lequel nos sociétés seraient bien loin de ce qu'elles sont aujourd'hui. Car sans logiciel libre, internet sous la forme que nous lui connaissons aujourd'hui n'existerait tout simplement pas. Et il en va de même pour beaucoup de produits et services informatiques. Le Crosnier (2009), toujours, définit leurs principales intentions comme suit: « *Les logiciels libres partent de cette intrication du logiciel, de la connaissance et du contenu : tout ce qui limite l'accès au code source des programmes va : limiter la diffusion de la connaissance ; privatiser les contenus (avec les dangers que cela peut représenter pour les individus, mais aussi les structures publiques, des universités aux Etats) ; brider la créativité* ». Ce nouveau type de biens communs s'appréhende comme une nouveauté parmi les luttes sociales traditionnelles par son caractère mondial en opposition aux précédents clivages socio-économiques nationaux. Il est le lieu de nouvelles compositions d'acteurs en lutte avec, en leur possession, un pouvoir d'innovation inédit et toujours croissant. En guise d'exemples, nous pouvons notamment citer les nombreux chercheurs et chercheuses se mobilisant pour rendre l'accès gratuit aux travaux et données scientifiques ou encore « *le renouveau des mouvements paysans autour du refus de l'appropriation des semences par les trusts multinationaux* » (Le Crosnier, 2009), autant d'élans d'émancipation pour des acteurs qui subissent la privatisation de la connaissance.

## 2. Éthique et économie de la connaissance

Nous présentons ici brièvement les questionnements théoriques et les incohérences soulevées dans la littérature à propos du passage à l'économie de la connaissance.

D'abord, nous pourrions avancer que donner la connaissance n'est pas la perdre, et qu'il peut, à ce titre, sembler étrange de la breveter. De la sorte, l'invention, « *qui relève strictement du génie humain* », ne se dédouble plus de la découverte définie comme « *la mise à jour et la connaissance d'un domaine ou d'une ressource qui existent déjà* » (Azam, 2007, p. 116).

Ensuite, nous utilisons le concept que Polyani nomme « marchandises fictives », et qui désigne le travail, la terre et la monnaie en tant qu'elles n'ont pas été produites pour la vente vu leur existence antérieure, et ce, afin de juger si nous pouvons y inclure la connaissance. Nous répondrons d'emblée que oui, car elle fait partie du « *patrimoine commun* » (Azam, 2007, p.122), et qu'en outre, la connaissance comporte toujours une part invisibilisée qui se soustrait sans cesse à la privatisation, que l'on ne peut orienter vers la rationalité économique a priori. Azam (2007, p. 122) poursuit : *La transformation complète (de la connaissance) en bien privé, en réduisant cette caractéristique (le fait qu'elle soit un bien non rival et non exclusif et que ses coûts de circulation et de reproduction soient faibles), irait vers son appauvrissement.* ». Gorz (2004, p.212) le formule plus catégoriquement : « *La valeur marchande des connaissances dépend donc de la possibilité de les raréfier par leur privatisation, laquelle va à l'encontre de leur essence: la connaissance vaut essentiellement par sa validité universelle et la privatiser est une destruction barbare de sa valeur intrinsèque* ». Elle n'est donc pas non plus produite pour la vente et il est par ailleurs très difficile de mesurer sa valeur marchande contrairement aux trois autres marchandises fictives citées plus haut ; cela étant dû notamment à l'absence « *de modèle stable qui permettrait de convertir des inputs (pour la création du savoir) en outputs (effets économiques)* », mais aussi à la difficulté de mesurer des stocks (Foray, 2009, p.17).

Il lui est donc objecté son aspect fictionnel, duquel découlent des utilisations erronées par rapport à son essence. Autrement dit, selon ces auteurs, marchandiser la connaissance, comme le requiert le capitalisme cognitif, équivaut à la détourner du bien commun, ce qu'elle est *a priori*. Malgré ces difficultés éthiques, nous constatons, dès le chapitre suivant, que l'économie de la connaissance est effective, également au sein des universités.

### CHAPITRE 3 : ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE ET INSTITUTION UNIVERSITAIRE : ANALYSE SOCIOLOGIQUE CRITIQUE

Ce deuxième chapitre, également basé sur une revue de la littérature, expose les différents courants d'analyse critique du capitalisme cognitif qui, pour rappel, doit être compris en tant que synonyme d'économie de la connaissance, dans son rapport avec l'institution, ou l'organisation, universitaire et ses acteurs dans une perspective sociohistorique. Nous partons de l'analyse de l'université « humboldtienne » contrastant dans ses principes avec la génération contemporaine des universités européennes. Nous limitons donc bien l'analyse au « marché européen ». Ensuite, nous abordons par des résumés analytiques l'ouvrage critique de Boltanski et Chiapello dans son chapitre dédié aux discours de management (1999). Enfin, nous concluons par l'exposé de diverses formes de résistances au phénomène.

*« L'économie capitaliste ne tire plus sa légitimité idéologique de la science, comme c'était le cas à l'ère du « capitalisme tardif », selon les analyses de Jürgen Habermas : désormais, la science elle-même est sommée de se justifier d'un point de vue économique » (Lorenz, 2007, p 34)*

Cet extrait nous introduit à la partie analysant le rapport entre universités et économie de la connaissance. Il met en lumière l'inversion du rapport de force entre recherche scientifique et rationalité économique sous l'impulsion du capitalisme contemporain. En outre, les universités assurent également un rôle éducatif et formatif incontournable dans nos sociétés. Comment l'université dans son ensemble s'est-elle adaptée à l'économie de la connaissance ? Quels acteurs entrent en jeu et pour quels impacts ?

## 1. L'université humboldtienne

Pour traiter ces questions de manière exhaustive, il nous faudrait bien plus qu'un mémoire de quelques dizaines de pages tant les transformations sont diverses et les aspects qu'elles touchent, nombreux. Néanmoins, cela ne nous empêchera pas de puiser dans la littérature les caractéristiques principales de ces transformations, en commençant par cerner celles de l'université humboldtienne, le modèle type de l'université dans les premiers temps de la modernité.

*« l'expression institutionnelle de la cohésion des différentes branches de la connaissance humaine » (Bachelet, 2017)*

Ainsi, l'université dite « humboldtienne », née en Prusse par le constat d'une nécessaire éducation des masses afin de rattraper les retards accumulés face aux autres nations européennes, regroupe les fonctions d'enseignement et de recherche et se lie intimement avec l'institution étatique. Cependant, cette dernière « ne fait que » la financer inconditionnellement : l'un des postulats consiste en l'indépendance de l'université par rapport à l'état et aux contingences (principalement économiques) du monde extérieur tant dans ses activités d'enseignement que de recherche (De Meleumeester, 2011, p 9-10). C'est d'ailleurs de cette indépendance *a priori* que vient la distinction qui a toujours cours actuellement entre hautes écoles et universités, en Belgique. Elle consacre donc « *la science pure* » (De Meleumeester, 2011, p 10), expression que l'on doit comprendre comme l'exercice de la science à visée spéculative et objective. En ce sens, on comprend mieux le passage introductif de Lorenz (2007, p 34) qui soulignait qu'autrefois, le système économique capitaliste se légitimait par la recherche de fondements scientifiques objectifs alors qu'à présent, ce sont les objectifs scientifiques qui sont soumis au capitalisme. Les professeur.e.s humboldtien.nes, quant à eux, sont généralement des chercheur.euse.s employé.e.s à vie sans réelle contrainte extérieure dans la direction de leur travail (De Meleumeester, 2011, p 10).

En résumé, et en admettant que l'idéal type de l'université « humboldtienne » présenté ici, n'a probablement jamais réellement existé, nous pouvons dégager trois caractéristiques pour ce modèle. Premièrement, on lui attribue « *la recherche de la «vérité» dans le sens philosophique du mot* » (Bachelet, 2017, p.4). Ensuite, ce modèle privilégie la quête d'une utilité sociale sur toute autre forme d'utilité, le savoir étant ainsi dispensé pour la construction infinie des citoyen.ne.s du monde. Enfin, elle dispose d'une liberté totale dans ses activités académiques, rien ni personne ne peut la contraindre à remplir des objectifs extérieurs (Bachelet, 2017).

Si ce modèle semble représenter un réel accomplissement dans le développement libre des savoirs scientifiques, il n'est certainement pas exempt de difficultés, et certaines, majeures, sont liées à son effritement progressif après les années 80. La massification de l'université, autrefois terre d'élites, qui s'accessibilise pour de nouvelles franges de la population, conjuguée au désinvestissement public suivant la crise pétrolière de 1973, éloignent les objectifs économiques de croissance par le développement des technologies que devait initialement soutenir cette démocratisation de l'institution universitaire. Les universités belges sont évidemment concernées par ces bouleversements. En effet, toujours d'après <sup>2</sup> (2003, p.2) : « *l'évolution des moyens accordés globalement, à prix constants, aux 9 institutions universitaires francophones et si l'on tient compte de l'augmentation du nombre d'étudiants* » chute fortement, « *les pouvoirs publics octroyaient un subside de 139.000 francs par étudiant en 1972, ce montant ne s'élevait plus qu'à 78.000 francs en 1998 (exprimé en francs de 1972)* ». Il s'en suit que le secteur public engage moins et que le privé en plein essor requiert plus de professionnalisation que le modèle humboldtien n'a l'habitude d'en dispenser (De Meleumeester, 2011, p 13-14).

---

<sup>2</sup> D'autres chiffres, issus du même article, aident à mesurer l'ampleur de ces évolutions: « *Cette évolution s'explique par l'effet combiné d'une baisse des moyens accordés en francs constants aux universités (5.143,5 millions en 1972 et 4.752,2 millions en 1998) et d'une augmentation du nombre d'étudiants de 37.000 (tous subsidiés) en 1972 à 60.500 étudiants en 1998 (dont 12.000 non subsidiés)* » (Hindriks et al., 2003, p.2)

## 2. Modèles universitaires contemporains

### 2.1. *Présentation et caractéristiques générales*

Si la plupart des universités gardent des traces de cet héritage humboldtien plus ou moins marquées en fonction des universités et des pays qui les abritent, les transformations structurelles qu'engendre le capitalisme cognitif ont complètement bouleversé le fonctionnement universitaire. Les exigences du privé se sont renforcées et le politique, pour les rencontrer, n'a, semble-t-il, pas lésiné sur les réformes de l'enseignement supérieur public.

*« Les universités n'ont plus le monopole de la diffusion du savoir. Nous ne saurions nous en remettre au seul secteur public pour agir en ce domaine. L'éducation constitue une opportunité de marché et elle doit être traitée en tant que telle »* (ERT, « Créer des emplois et stimuler la compétitivité par l'innovation », 1998, pp. 18-19).

Généralement, elles répondent donc à des exigences concernant la compétitivité au niveau du marché mondial de l'enseignement. Il est important de comprendre en quoi ces réformes découlent de l'alignement des universités sur l'économie de la connaissance. Prenons la déclaration de Bologne (Ministères européens de l'Éducation, 1999), destinée à l'intégration des systèmes d'enseignement supérieur nationaux dans l'espace européen, elle comprend plusieurs notions qui semblent s'imposer d'elles-mêmes parmi ses objectifs. La compétitivité, par exemple, n'est pas questionnée comme partie prenante d'un système d'enseignement particulier, au même titre que la mobilité promue par l'intégration européenne qui a pour but affiché l'entrée dans « *l'ère de la globalisation* » (Lorenz, 2007, p.36). Pourtant, et pour ne prendre qu'elles, ces deux notions sont politiquement et économiquement situées. Politiquement, car elles résultent de processus politiques débutés une vingtaine d'années plus tôt, et aboutis notamment sous la forme de l'OMC (organisation mondiale du commerce), du GATT (accord général sur les tarifs douaniers) et surtout du GATS (accord général sur le commerce des services). Économiquement, car elles sont destinées à soutenir l'économie de la connaissance

en tant qu'économie globalisée et capitaliste abritant en son sein les universités alors logiquement considérées comme un marché à part entière. Il en va de même pour les ECTS qui constituent une autre étape dans le processus de valorisation marchande de l'enseignement. Désormais, les diplômes et donc la connaissance qu'ils certifient, peuvent élargir le marché et y être comparés ou échangés (Lorenz, 2007, p.36). Les ECTS intègrent par ailleurs l'acquisition de nouvelles compétences, soit relationnelles soit systémiques (en accord avec le système compétitif contemporain : « *esprit d'initiative, volonté de réussir* ») destinées à soutenir « *l'employabilité* » croissante (Vinokur, 2017, p.9). En résumé, le marché de l'enseignement supérieur européen doit avant tout s'occuper de rester concurrentiel par rapport aux marchés dominants<sup>3</sup>, étatsunien et australien (Lorenz, 2007, p.38), sans oublier l'émergent marché chinois (Viallet, 2017).

Cet établissement d'une série de nouveaux règlements (Ogien, 2009) se calque sur une rationalisation administrative entrepreneuriale au service de l'efficacité. Bachelet (2017) dira à ce sujet que l'université passe du statut d'institution, caractérisé par une finalité sociétale à valeur universelle, à celui d'organisation, qui se justifie par son utilité et son efficacité. Tant la recherche que l'enseignement obéissent donc aux règles issues d'un processus de quantification généralisé. « *Les responsables politiques et administratifs utilisent la statistique pour définir des objectifs chiffrés et des indicateurs de performance leur permettant d'exercer un contrôle étroit et direct* » (Ogien, 2009, p.15). La rationalisation par les chiffres passe ainsi progressivement du statut d'outil à celui de pouvoir décisionnel principal. Le fonctionnement interne de l'université se transforme donc en une gestion interne selon les principes de ce qui est appelé « Nouveau Management Public » (Vinokur, 2017, p.4).

---

<sup>3</sup> Dans cet article, Lorenz ne prend pas le risque de mettre cet avantage exclusivement sur le compte de la domination mondiale de la langue anglaise : « *La question du langage dans l'enseignement supérieur européen n'est quasiment jamais discutée au niveau des décisions politiques. J'ai une hypothèse à ce sujet : le domaine linguistique étant très imperméable aux mesures politiques en tant que telles, il est délaissé par les agents chargés de concevoir et de mettre en œuvre des politiques* » (Lorenz, 2007, p.38)

Le NMP (Nouveau Management Public) désigne un ensemble variable de transformations structurelles et procédurales des administrations publiques sur le modèle du secteur privé, que l'on pourrait comprendre à partir des caractéristiques suivantes :

- Déconcentration en agences dotées d'une personnalité juridique, voulues plus autonomes.
- Favorisation des rapports concurrentiels au sein de l'institution pour diminuer les coûts.
- Introduction d'incitations financières basées sur les performances des acteurs de l'institution.

En outre, le NPM est transdisciplinaire : il touche à la fois les fonctions stratégiques, finance, marketing et ressources humaines. (Van Haepere, 2012)

D'ailleurs, malgré qu'il s'agisse de libre-échange, les mécanismes de contrôle pour atteindre ces objectifs sont paradoxalement drastiquement renforcés. Cela peut s'expliquer par le caractère non évolutif d'une démarche principalement politique qui ne va pas de soi, étant donné la force et l'influence des services publics jusqu'alors. Les résistances ont été d'ailleurs, et sont toujours plus que nombreuses. Nous développons ce point par la suite également.

Ainsi, à l'université, Le.a Président.e ou le.la Recteur.ice devient un.e véritable manager.euse mobilisant différents outils gestionnaires ou optant pour « (...) *la mise en application des innovations techniques et managériales qui modifient la construction et les usages de l'appareil de quantification de l'activité académique* » (Ogien, 2009, p.20), et « *Dans le même temps, de véritables entrepreneurs sont maintenant tenus pour des « actionnaires » légitimes des « MacUniversités », et comme tels autorisés à siéger aux conseils d'administration* » (Lorenz, 2007, p.34).

Bachelet met quant à lui en lumière le rôle des TIC dans ces évolutions : « *Les nouvelles répartitions de pouvoir symbolique et effectif entre académiques et (nouveaux) administratifs dans l'U doivent à mon avis être éclairées par le rôle*

*joué par les NTIC dans ce qu'on pourrait appeler les « dispositifs de responsabilité » (dépôt en ligne de cours, de publications, de CV standardisés ; circulation en temps + / - réel des évaluations et autres rapports ...)* » (Bachelet, 2017, p.10). Par ailleurs, Vincent de Gaulejac (2010) développe, en tant que synonyme du Nouveau Management Public, la Nouvelle Gestion Paradoxante (NGP). Ce concept recouvre selon lui la nouvelle gestion des organisations, privées comme publics, à partir d'injonctions paradoxales. Ces dernières désignent le paradoxe constant mettant en scène capital et travail et, de manière plus frappante, car inédite dans ces formes, l'atteinte au sociopsychisme des travailleur.euse.s : *« entre, d'un côté, des procédures, des normes, des dispositifs fonctionnels, des règlements, des outils de gestion et, de l'autre, des processus psychiques comme la projection, l'introjection, l'idéalisation, la sublimation »* (de Gaulejac, 2010, p.2). Cette dernière évolution est enrichie dans le prochain point, abordant spécifiquement l'autonomie.

Ces dernières considérations sur le NMP demeurent très générales, bien que très certainement applicables, à des degrés divers certes, aux universités européennes. Le lien entre l'introduction de l'économie de la connaissance dans les universités et cette affirmation de l'ordre gestionnaire n'est pas si évident. Il repose néanmoins sur l'enchaînement de décisions politico-économiques destinées à légitimer et à intégrer le capitalisme cognitif dans les universités.

## *2.2. Questions d'autonomie*

Au regard de ce rapprochement de l'institution universitaire sur le modèle de la rationalisation d'inspiration toyotiste, excepté qu'il s'agit désormais de produire du savoir, rien n'indique le regain d'autonomie annoncé et souhaité par les différentes réformes. Une piste d'explication consiste en la possibilité d'une évolution même de la notion d'autonomie. Ainsi, l'université supposément autonome d'aujourd'hui est une université, qui a, en interne, adopté un fonctionnement managérial, et en externe, pris part à la stratégie de Lisbonne, cette dernière s'étant fixée pour objectif de : *« Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une*

*plus grande cohésion sociale* » » (Cohen, 2012, p.128).

Pour prendre l'ampleur de ces évolutions dans l'autonomie des institutions, il est important de signaler qu'elle ébranle jusqu'aux autonomies individuelles qu'elles hébergent : (...) *la prise en compte de la subjectivité par les méthodes post-tayloristes de management, dont le maître mot est « autonomie », équivaut à une appropriation d'éléments de la personnalité des travailleurs qui incluent leurs facultés cognitives, mais également expressives et affectives* (Gollain, 2010, p. 549-550). Si elle était auparavant perçue comme un principe démocratique dont la mise en œuvre dépendait donc des institutions politiques, elle semble aujourd'hui s'inscrire en tant que principe économique ; l'avènement de « *l'ordre gestionnaire* » marque la fin d'un « *ordre républicain* ». Cette dernière expression, destinée au contexte français, peut se transposer chez nous au regard de sa signification (Ogien, 2009, p.20). Ainsi, tandis que le second ordre se doit d'être le garant des conditions de l'autonomie universitaire en matière de « *souveraineté concédée au corps enseignant en matière de création et de diffusion du savoir, de sanction de l'acquisition des connaissances et de délivrance des diplômes.* », le premier ordre astreint aux universités une autonomie sur base « *d'une liberté et d'une responsabilité financière et organisationnelle lui permettant d'entrer dans le jeu de la concurrence. Ici, les enseignants deviennent des « collaborateurs » soumis à une évaluation de leurs performances qui porte la promesse d'une augmentation de leur salaire* » (Ogien, 2009, p.20).

Nous pourrions dès lors résumer ce point sur l'autonomie universitaire contemporaine en la séparant d'emblée en une autonomie démocratique, aujourd'hui mise à mal par les impératifs du marché, et une « *autonomie institutionnelle* » (Vinokur, 2017, p.6) croissante qui permet aux universités de s'extirper du joug financier étatique, à la manière d'une entreprise privée.

*« Parce que la logique gestionnaire se voit comme un antidote au chaos, à l'irrationalité, au désordre, à l'incomplétude, il n'y a pas de lieu, dans cet ordre social, où l'autonomie puisse être contestée de manière légitime. Les définitions*

*managériales de la qualité, de l'efficacité, de l'accroissement de la productivité et de l'autocontrôle construisent une version particulière de l'autonomie. Ceux qui ne désirent pas cette construction managériale de l'autonomie sont simplement définis comme absurdes, puisque dans un monde gestionnaire, ces notions ne peuvent qu'apparaître comme "bonnes", avec une évidence aveuglante »*  
(Lorenz, 2007, p.51)

### *2.3. La nouvelle gouvernance universitaire*

L'université fonctionne plus qu'avant avec des acteurs qui lui sont extérieurs. Ces derniers sont très divers. Des entreprises de « testing » aux agences étatiques en passant par certains think tanks, « *Ils ont en commun d'appartenir à la boîte à outils du « nouveau management public » destiné à soutenir « l'économie compétitive fondée sur le savoir » comme moteur de la croissance »* (Vinokur, 2017, p.2). Autrement dit, le NMP doit porter le nouveau marché de la connaissance, en plein essor, en limitant ses excès mercantiles.

Vinokur (2017, p.2), toujours, analyse ces changements dans la gestion universitaire sous le prisme de la gouvernance par la qualité. Ce mode de gouvernance remplace la verticalité du principe hiérarchique en une kyrielle de relations de type contractuelles entre les différents acteurs qui gravitent autour de l'université. En résultent une complexification des rapports de pouvoir et le retrait du politique, de la dimension « publique » dans le processus décisionnel (Vinokur, 2017, p.5). Pour manœuvrer sans hiérarchie, qui plus est une institution dont les objectifs sont historiquement différents, les « partenaires » se voient obligés de valider des objectifs quantifiables dont l'atteinte sera vérifiée par des organismes de contrôle, comme énoncé en introduction (Vinokur, 2017, p.6). Ce phénomène de contractualisations pousse ainsi l'université au développement de « *dispositifs de qualité* » (Vinokur, 2017, p.6) ayant pour objectifs l'implantation du NMP dans le fonctionnement universitaire et son insertion au sein du marché : « *La fabrication de cette université suppose donc (i) d'un côté un financement budgétaire discrétionnaire ou soumis à des conditions de réformes structurelles (exemple des regroupements d'universités), de compétition (financements sur projets),*

*d'obligations de résultats (contrats de performance) et d'évaluations externes, (ii) de l'autre des ressources extra-budgétaires largement dépendantes du marché » (Vinokur, 2017, p.7).*

Pour ce marché concurrentiel, la gestion universitaire par la qualité nécessite donc un effort de normalisation destiné à parfaire l'information sur les produits éducatifs. À ce sujet, Souto Lopez (2016) analyse en détail le projet politique derrière la mise en œuvre des acquis d'apprentissage (traduits par les ECTS évoqués brièvement *supra*). Il évoque ainsi l'État social actif<sup>4</sup>, qui nécessite pour son bon fonctionnement un engagement économique de chaque citoyen.ne tout au long de sa vie. Les qualifications évoluant au diapason des innovations technologiques et de la croissance économique requièrent dès lors des formations continues que facilitent ces nouveaux systèmes d'apprentissage. Malgré les accords trouvés au niveau européen sur les ECTS ou bien sur la durée des différents cycles, cet effort serait ralenti par la nature même du marché éducatif qui se montre réticent à la normalisation, non pas à cause d'une éthique propre qui se refuserait à s'aligner sur le marché du travail, mais bien parce que la concurrence entre universités repose directement sur le crédit apporté à la qualité des diplômes qu'elles fournissent (Vinokur, 2017, p.8).

Cette concurrence est bien évidemment stimulée par les différents « rankings » ou classements internationaux qui accentuent le phénomène de « *déviaton académique* » (Vinokur, 2017, p.11), c'est-à-dire l'appétence qu'ont les universités à se calquer sur les universités en tête de classements. Parmi ces derniers, explorons le cas du classement de Shangaï, le plus reconnu au niveau international. Il s'agit d'un classement reposant sur des évaluations relatives, en ce sens qu'il se détermine par comparaison face aux autres universités et non à partir de critères objectifs, établis *a priori*, qu'il convient de valider (Vincke, 2007, p.2). Cette méthode favorise évidemment les rapports concurrentiels entre universités. Vincke (2007, p.5-9), constate par ailleurs le manque de rigueur appliqué à l'établissement des différents critères du classement, critères d'ailleurs cantonnés aux seules activités

---

<sup>4</sup> Pour situer ce concept, le cours de Nathalie Burnay, « Sociologie des politiques sociales », dispensé à l'UCLouvain, en partage une première approche assez complète.

de recherche, car dès lors: « *L'enseignement, l'encadrement des étudiants ou le coût des études, par exemple, ne sont pas pris en compte* » (Vincke, 2007, p.4). En effet, ces critères prennent en considération les différents prix obtenus par les étudiant.e.s et professeur.e.s des différentes universités, le nombre de citations scientifiques répertoriées dans deux index produits par Thompson Scientific. Sans compter sur le fait que toutes les disciplines n'ont pas les mêmes règles ou habitudes de publication, que les secteurs des sciences humaines sont moins répertoriés (notamment du fait que leurs habitudes diffèrent), ce qui descend considérablement au classement les universités qui abritent les plus importants d'entre eux. Et pour enterrer toute prétention de crédibilité fondée sur l'objectivité, il faut mentionner que les méthodes d'accumulation de données pour ce classement se sont révélées pour le moins approximatives (Vincke, 2007, p.5-10).

Autre phénomène propre à cette nouvelle gouvernance, la multiplication des acteurs et dispositifs « *satellites* » qui poursuivent, eux aussi, des objectifs de valorisation du savoir « *que ce soit en termes de rentabilité financière, ou en termes de visibilité et / ou de justification* » (Bachelet, 2017, p.9). Parmi les exemples cités par Bachelet (2017, p.9), on trouve notamment, l' « *université du 3<sup>e</sup> âge, ..., conférences, musées ...* » destinés à soutenir des « *secteurs et/ou disciplines* » sommés de prouver leur intérêt pour se maintenir.

Enfin, nous clôturons cette énumération de changements en nous penchant sur les fusions, ou plutôt, les regroupements universitaires qui ont vu le jour, notamment en Belgique francophone. Charlier et Monitor (2015) identifient quatre phases<sup>5</sup> dans ce processus de regroupement universitaire. La première débute juste après le décret de Bologne avec pour objectif un changement d'échelle concurrentielle du plan national au plan européen. Ils insistent sur l'aspect non contraignant de l'application de ce décret dans le paysage universitaire francophone : « *Il résulte d'un processus long et prudent, dans lequel toutes les parties concernées ont eu pleinement le loisir d'intervenir, à un ou plusieurs titres* » (Charlier, Monitor, 2015, p.9). Quant aux éventuels avantages pour chaque université, les auteurs avancent :

---

<sup>5</sup> Pour creuser le sujet, l'article cité de Charlier et Monitor (2015) détaille précisément les processus qui ont mené à ces regroupements pour chaque université et Académie de la communauté française.

« *Le gain potentiel varie fortement selon les établissements : il est insignifiant ou inexistant pour les petites institutions, mais il peut représenter un ballon d'oxygène bienvenu pour les grandes universités en ces temps de disette budgétaire prolongée* » (Charlier, Molitor, 2015, p.9). En effet, plusieurs incitants financiers sont mis en place par le législateur pour faciliter les fusions, le plus notable étant celui promulguant l'abandon de la limitation du financement au-delà d'un certain nombre d'étudiant.e.s (Charlier, Molitor, 2015, p.10).

Pourtant, selon Vinokur (2017, p. 13), l'idéal tel que promu par l'OMC (organisation mondiale du commerce) de mise en concurrence totale des universités à échelle mondiale, bien qu'enclenchée, ne semble cependant pas se profiler pour les années à venir. Car cet idéal requiert une mise à l'écart de toute considération politique concernant le monde universitaire. Chose encore difficilement envisageable, à des degrés divers, dans les différents cadres nationaux qui participent au marché global.

#### *2.4. Résistances*

Les mouvements de résistance dénoncent ces changements à partir de l'analyse de leurs conséquences néfastes. L'on peut identifier plusieurs points de mécontentement. Nous nous pencherons notamment sur l'analyse des différentes campagnes de la FEF (Fédération des étudiant.e.s francophones) au fil des années. Cela nous permettra en outre de nous rapprocher de l'espace-temps dévolu à notre partie empirique. Sur leur site internet officiel, se trouve l'historique des grands mouvements de résistance étudiante menés ou initiés par la FEF. Cette dernière est ainsi à l'initiative des grèves contre l'augmentation du minerval pour les étudiant.e.s étranger.e.s au début des années 80. Plus tard, à l'aube des années 2000, partie prenante, mais critique des processus de réformes initiées à Bologne, elle se mobilise également pour un refinancement de l'enseignement supérieur (FEF, s.d.). Parmi plusieurs notes, retenons-en une en particulier, intitulée, « *Pour un enseignement supérieur public, de qualité et gratuit* » (2009). Ce plaidoyer de la FEF s'accompagne d'une remise en question du modèle basé sur l'économie de la

connaissance : « *l'enseignement supérieur dans une logique de marché compromettent le financement public à hauteur des besoins de l'enseignement supérieur* » (FEF, 2009). On y évoque aussi des principes chers aux humboldtien.nes. Ainsi le financement public devrait servir à une « *gestion démocratique* » (FEF, 2009) des établissements.

Dans un objectif de sensibilisation, il y a quelques années de cela, la FEF avait par ailleurs diffusé gratuitement sur une des places du campus de l'UCLouvain le documentaire arte : « *Etudiants, l'avenir à crédits* » (Viallet, 2017). En faisant intervenir un grand nombre d'acteurs témoins des évolutions récentes des universités, ce documentaire a surtout fait montre des aspects problématiques liés au passage à l'économie de la connaissance appuyée par les politiques néolibérales. Qui plus est, la difficulté de l'harmonisation européenne, explicitée ci-dessus, est également abordée. Après l'exposition du cas britannique, pionnier, avec son allié américain, dans la libéralisation de l'enseignement supérieur, le cas suédois montre à l'inverse comment leurs universités se refusent à limiter l'accès aux étudiant.e.s par l'intermédiaire des droits d'inscription. Seuls les étudiant.e.s non-européen.ne.s sont soumis.e.s au paiement de ces droits, et ce, seulement depuis 2010. En outre, les étudiant.e.s suédois.e.s disposent d'une bourse de 300 euros par mois pendant 6 années de leurs études. Cette somme est destinée à favoriser « *l'expérience étudiante* » (Viallet, 2017) et s'inscrit très clairement dans une visée politique long-termiste, où l'objectif sera de faire des apprenant.e.s de bons citoyen.ne.s. En maintenant ces conditions, les pays scandinaves font finalement eux aussi preuve d'une certaine forme de résistance. L'Allemagne semble être un autre exemple de pays à contre-courant. Alors que certaines régions étaient passées de zéro à environ mille euros de frais d'inscription au début des années 2000, l'enseignement supérieur allemand est aujourd'hui revenu sur ses positions en rétablissant la gratuité (Viallet, 2017). La tradition universitaire du pays de Humboldt n'est peut-être pas étrangère à cette marche arrière même si Barbara Kehm (2014) l'interprète plutôt comme la conséquence de passations politiques à l'échelle des régions (« *lander* » en allemand) : *In successive years, as soon as state government elections have elected social democratic or green party governments, tuition fees have been abolished* (Khem, 2014)

Ces oppositions ne résultent pas uniquement d'une analyse des conséquences sociales néfastes du passage à l'économie de la connaissance, ou bien d'incompatibilités éthiques par rapport à la mission originelle de l'université. D'après Viallet (2017), elles se justifient également par leur inefficience. Les universités seraient incapables de s'aligner sur les exigences du marché du travail en termes d'employabilité, tandis que certaines alternatives concurrentielles, telles que les formations en entreprise, y seraient plus à même.

Comme nous l'énoncions dans la partie consacrée à l'épistémologie de notre travail théorique, ce point constitue une rupture avec le prisme fonctionnaliste de l'analyse que ce mémoire empruntait. En effet, les mouvements de résistance sont également portés par des acteurs internes à l'université et sous des formes très diverses.

En ce qui concerne l'instauration des ECTS dans les universités, par exemple, certains acteurs de l'université, des « *autorités académiques* » et des « *pédagogues* » ne se contentent pas d'appliquer le projet politique européen pour l'uniformisation de l'enseignement supérieur. Et même s'ils y adhèrent, ce n'est pas uniquement dans une visée utilitariste : « *Leurs justifications mettent en avant la volonté de renforcer la cohérence des programmes, de privilégier une approche par compétences, de clarifier le contrat didactique et d'établir une relation plus claire avec l'emploi, le tout au bénéfice des étudiants, quelle que soit leur origine sociale, dans une perspective de démocratisation de la réussite* » (Souto Lopez, 2016, p 181). Bien qu'elle ne constitue pas une forme de résistance flagrante, en opposition directe avec les transformations récentes à l'œuvre dans les universités, cette dernière conclusion permet de poser le constat de l'influence des pratiques des acteurs. En outre, nous pensons que l'adoption d'une analyse plus pragmatique fondée sur les acteurs et leurs pratiques peut directement s'appréhender à partir du prisme des résistances puisque les systèmes et institutions politique et économique ne peuvent prétendre déterminer à eux seuls les acteurs universitaires.

L'étude de cas réalisée par Mignot-Gérard (2012) est un autre exemple, plus détaillé que le précédent, de résistance interne. Même si elle porte sur les réponses d'une université française à un dispositif politique particulier, celui des « Initiatives d'excellence », sortes d'appels à projets scientifiques, nous veillons à n'utiliser ici que des informations raisonnablement transposables au contexte de notre mémoire. En introduction de son article, l'auteur avance que : « *Les théories néo-institutionnalistes ont montré que les organisations répondaient fréquemment aux changements institutionnels en adaptant leurs structures formelles sans modifier leurs pratiques réelles. Les universités, du fait de leurs caractéristiques organisationnelles, ont une capacité particulière à réaliser ces découplages* » (Mignot-Gérard, 2012, p. 519). Cependant, au terme de l'analyse, un constat s'impose, relativement opposé au précédent, celui de l'adhésion des acteurs de l'université à ce dispositif, stimulée par le rapport concurrentiel que ces « Initiatives d'excellence » cachent : *les responsables de l'université étudiée font preuve d'une forte réactivité face à ce nouvel instrument d'action publique, bien que cela les amène à développer des actions en tension avec leurs valeurs et pratiques coutumières* (Mignot-Gérard, 2012, p. 536). Ces conclusions demandent évidemment à être vérifiées par d'autres études de cas. En effet, certains acteurs universitaires ont par exemple déjà rejeté ce dispositif, notamment une université montpelliéraine spécialisée en « *Lettres et Sciences Humaines* » (Mignot-Gérard, 2012, p. 537). Cette étude ne permet pas non plus d'établir un lien systématique entre les résistances de certains acteurs au dispositif et leur spécialisation dans un domaine d'études moins reconnu dans et par l'université contemporaine, même si l'hypothèse est désormais posée.

### 3. L'université comme entreprise de la connaissance

#### 3.2. *Discours de management*

Les modalités de la nouvelle gouvernance décrite ci-dessus ne concernent pas que l'université et peuvent être analysées au regard de certains concepts développés dans le *Nouvel esprit du capitalisme* de Boltanski et Chiapello. En effet, les

parallèles entre entreprises, dont traite cet ouvrage, et universités ne sont plus à établir.

Sur plus de 950 pages, les auteurs explorent les liens entre les capitalismes et leurs critiques. Ils s'interrogent ainsi sur les évolutions idéologiques qui « *ont accompagné les transformations récentes du capitalisme* » (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 33) et veulent comprendre comment, dans un contexte de précarisation des conditions d'existence de certaines couches de la population, le capitalisme est parvenu à se réinventer pour se renforcer et finalement se dessiner sous les traits qu'on lui connaît aujourd'hui (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 15).

Ainsi, nous mettons plus haut en avant la transformation de l'institution universitaire d'un modèle de service public à un modèle entrepreneurial, phénomène qui, nous l'avons constaté, semble être étroitement lié à l'émergence du capitalisme cognitif. Nous avons par ailleurs émis le souhait d'appréhender ces changements par l'intermédiaire de discours émanant des autorités académiques. À cet égard, le chapitre du livre intitulé « le discours de management des années 90 » nous a paru fort à propos.

Les deux auteurs y analysent le discours managérial en tant que discours performatif porteur de techniques destinées à rendre les entreprises plus efficaces ou plus compétitives. Ils se concentrent cependant sur l'aspect normatif d'un discours prescriptif destiné à s'assurer de l'engagement et de l'implication des acteurs du monde de l'entreprise. Et pour cela, les justifications morales sont essentielles. Ces processus de moralisation sont présents dans une littérature managériale depuis le passage d'un capitalisme géré par des propriétaires d'entreprises à un capitalisme de « *cadres dirigeants salariés* » (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 102), qui met en exergue la professionnalisation comme nécessaire à la bonne gestion entrepreneuriale. Ce qui ne signifie bien évidemment pas que le capitalisme des propriétaires se trouvait dispensé de toute forme de légitimation morale, plutôt qu'elle ne prenait pas une forme systématique, régulée par une littérature spécifique.

À partir des années 90, la littérature managériale a muté. Boltanski et Chiapello (1999) le constatent en réunissant deux corpus de texte managériaux, l'un couvrant la décennie des années 60, l'autre, les années de 1989 à 1994. Il faut cependant mentionner ici que cette littérature se prescrit aux cadres. Nous ne nous hasarderons pas ici à déterminer précisément à qui correspond l'appellation de « cadre » en milieu universitaire. Même si, dans le cas de l'UCL, nous pouvons supposer sans trop nous avancer que le recteur ou la rectrice de l'université et ses conseillers et conseillères, l'administrateur ou administratrice générale, les vice-recteurs et rectrices, les membres des différents conseils organisateurs généraux et facultaires, les gestionnaires des différents services universitaires répondent à cette appellation. Cependant, au-delà de ses destinataires, ce sont de nouvelles manières de penser l'entreprise que traitent ces corpus.

Après analyse du premier corpus de textes, les auteurs mettent en évidence plusieurs caractéristiques de la nouvelle manière de penser l'entreprise à l'aube des années 60. Ainsi, grossièrement, on identifie dans les réponses aux critiques du précédent modèle, une tendance à la « *décentralisation, méritocratie et direction par objectifs* » (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 112), censées amener plus d'autonomie aux cadres. On y perçoit également la continuation du désir de rupture avec les restes du capitalisme d'essence familiale et ses composantes arbitraires : « *La littérature de management des années 60 accompagne ainsi le passage d'une bourgeoisie de dirigeants, salariés, diplômés et intégrés à de grandes administrations publiques ou privées* » (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 117).

La littérature managériale de la première moitié des années 90 prolonge ces aspirations à l'autonomie sur fond de « *lutte antibureaucratique* » (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 117), mais se cale sur le nouveau « *modèle de l'entreprise en réseau* » (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 119). Ce nouveau modèle est analysé sur une vingtaine de pages dans le même ouvrage. On comprend notamment qu'il se distancie du précédent par un rejet de la hiérarchie qui restait incontournable jusqu'alors. De nouvelles préoccupations émergent ; l'évolution technologique et la flexibilité dans l'organisation pour soutenir et stimuler la concurrence, devenues

le nerf de la guerre économique d'un monde globalisé, débarrassé des contraintes liées à la guerre froide. L'idéal type de l'entreprise en réseau qui en découle apparaît comme celui d'une entreprise prompte à l'innovation, ouverte sur le monde, se concentrant sur l'optimisation de son avantage comparatif par le recours à la sous-traitance pour les activités qui ne constituent pas une de ses spécialités. Ainsi, la réussite d'une entreprise est de plus en plus déterminée par des facteurs relatifs à l'information nécessaire à la spécialisation la plus poussée (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 121-127).

Ce rejet de la composante hiérarchique dans les « nouvelles » entreprises met ces dernières face à un nouveau défi : parvenir à diriger les entreprises vers des objectifs voulus par quelques-un.e.s sans désigner certain.e.s en tant que chef.fe.s d'autres. Pour pallier cette difficulté majeure, interviennent alors les « leaders et leurs visions » (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 128). Les leaders incarnent ainsi les porteur.euse.s de visions. Quant aux visions, « ... ;, *elle pointe l'avenir du doigt ; elle transcende les objectifs à court terme en les insérant dans un tout. Enthousiasmante, la vision est non seulement une mission, mais aussi un puissant aimant. Comme les grands défis, la vision réveille la capacité collective* » (Crozier et Sérieyx eds, 1994 cité dans Boltanski, Chiapello, 1999, p. 128). Pour ne pas aller très loin, l'évocation de Steve Jobs ou d'Elon Musk semble correspondre à ces figures de leadership porteuses de visions pour leurs entreprises, transcendant les logiques hiérarchiques traditionnelles des précédents modèles de direction d'entreprise.

En fait, le management se perfectionne au fil du temps. Si auparavant, les cadres, ingénieurs de formation, se voyaient également confier la bonne gestion des équipes, le nouveau management confère à des managers, le contrôle du « *facteur humain* »<sup>6</sup> (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 133). Nouveaux spécialistes cantonnés à l'optimisation de ce facteur de production, ces derniers ont pour tâche la stimulation de l'autocontrôle des travailleur.eus.s e. Pour ce faire, les managers s'appuient autant sur ces fameuses visions d'entreprises porteuses de valeurs que les

---

<sup>6</sup> Pour une mise à jour, le cours de « Sociologie des organisations » dispensé par Philippe Scieur à l'UCLouvain ou le livre homonyme sont à explorer

employé.e.s sont censé.e.s intérioriser, que sur la toute-puissance du marché favorisant un « *contrôle de type marchand, moins directement associé au couple dominant-dominé* (que le contrôle hiérarchique) » (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 138).

On devine alors en toile de fond de cette nouvelle littérature une importante critique du précédent modèle sacralisant la séparation entre vie professionnelle et vie privée, séparation elle-même née de la critique du modèle capitaliste domestique antérieur. En effet, cette stricte séparation, est jugée à plusieurs égards. D'une part, elle est perçue comme caractéristique du concept, développé a posteriori, de « *bureaucratie, qui a pour connotation l'autoritarisme et l'arbitraire, la violence impersonnelle et aveugles des monstres froids* (les régimes totalitaires), *mais aussi l'inefficacité et le gaspillage des ressources* (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 143), d'autre part, elle paraît peu « humaine » et incompatible avec un mode de fonctionnement en réseau qui privilégie des relations interpersonnelles basées sur la confiance et l'affect.

Comme expliqué plus haut, ces différents points d'analyse sont issus d'un corpus de textes managériaux élaboré par les deux auteurs. Pour préparer l'analyse à venir de nos discours universitaires, nous choisirons au sein du corpus des années 90 plusieurs mots dont les occurrences dans les discours des acteurs du management ne peuvent être envisagées comme le fruit du hasard, mais plutôt en tant que caractéristiques des transformations managériales évoquées dans leur colossal ouvrage. D'entrée, nous avons décidé de circonscrire notre travail au cadre européen, il nous paraît donc important de rappeler ici que les corpus de textes utilisés par Boltanski et Chiapello (1999) ont tous été écrits en français et reflètent donc la situation française. Néanmoins, le management s'est inspiré et s'inspire toujours de l'étranger dans ses évolutions successives. La France fait ainsi la part belle aux Etats-Unis, considérés comme les principaux rénovateurs dans ce domaine (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 715). Il est fort probable que ces corpus conservent leur pertinence analytique lorsqu'ils sont transposés au contexte belge. Au-delà de leur proximité géographique, les deux pays européens sont en effet pris par les mêmes logiques de transformation managériale.

Le corpus des années 90 reprend 66 textes de cinq à vingt pages chacun. Voici une série de mots significatifs détectés en nombre par le logiciel utilisé par les deux auteurs dans ces derniers corpus (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 728-735). Ils sont regroupés au sein « *d'êtres fictifs (selon le vocabulaire du logiciel) qui se présentent comme des listes de noms regroupés en fonction de leur affinités de sens* » (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 728). Nous constatons, par ailleurs, que la littérature managériale des années 90 est plus diversifiée et se réfère à plus d'univers différents que celle des années 60, tout en créant de nombreux néologismes.

L'entité « *entreprise@* », 1404 occurrences, « *regroupe toutes les occurrences du mot entreprise au singulier et au pluriel, en majuscules et en minuscules* ». Ensuite,

- « *réseau@* », 450, : pareil que pour *entreprise@*
- « *équipe@* », 392 : pareil que pour *entreprise@*
- « *projet@* », 375 : pareil que pour *entreprise@*
- « *dirigeants@* », 369, « *dirigeant-leader, PD.G., patrons-exemples, chef(s) d'entreprise, capitaine(s) d'industrie, la Direction, directoire, , Directoire, ..., président-directeur général, ...* »
- « *clients@* », 363, « *client(s), fournisseur(s), franchisseurs, sous-traitant(s), partenaire(s)* »
- « *subordonnés@* », 343, « *subalterne(s), dirigé(s), l'employé-reserve d'énergie, machiniste(s), super-machiniste(s), super-technicien(s), non-cadre(s), technicien(s), ..., travailleurs, ..., un manœuvre* »
- « *managers@* », 299, « *manager(s)-organisateur(s), MANAGER(S), manager(s), Manager(s), euromanager(s)* »
- « *cadre@* », 219, « *Cette catégorie vise à rassembler toutes les évocations des cadres d'entreprise au singulier et au pluriel et est constituée de façon à éviter d'être polluée par le « cadre » au sens de cadre d'analyse très fréquemment utilisé au singulier, ...* »
- « *salarié@* », 193, « *salarié(s)* »

- « hiérarchie@ », 185, « structure(s), pyramidale(s), pyramide(s), organigramme(s), hiérarchie(s), schéma pyramidal, entreprise pyramidale, organisation pyramidale »
- « liberté@ », 165, « autonomie, Liberté, libérations, libération, libre-arbitre, libre arbitre, libertés, liberté, indépendance(s) » (Boltanski, Chiapello, 1999, p. 733-735).

### *3.2. Analyse managériale appliquée au fonctionnement des organisations universitaires*

Ce point prend appui sur l'analyse faite par Finet et Mpasinas (2006, p.67) : « *L'idée de cet article est principalement de montrer que le gouvernement d'entreprise, terme générique utilisé de manière parfois large et confuse, offre un référentiel réellement novateur pour l'analyse des organisations universitaires* ». Pour ce faire, les deux auteurs reviennent sur le fonctionnement du gouvernement d'entreprise en rappelant les différentes formes de contrôle auxquelles il est soumis. Ces dernières sont divisées en deux catégories : celle relevant du contrôle interne à l'entreprise regroupe la surveillance induite par la subordination, le contrôle du Conseil d'Administration, tandis que le contrôle externe est assuré par les marchés boursiers, les institutions bancaires et le marché du travail (Finet, Mpasinas, 2006, p. 68-70).

Au-delà de ce rappel, cela nous intéresse également dans la mesure où ces acteurs de contrôle se retrouvent également au sein des dynamiques qui caractérisent les gouvernements universitaires. Cependant, là où, grossièrement, « *Le gouvernement d'entreprise reprend donc un ensemble d'instruments, de mécanismes censés réguler l'action des dirigeants en vue de satisfaire les intérêts des actionnaires* » (Finet, Mpasinas, 2006, p.68), le gouvernement d'entreprise appliqué aux universités nécessite une toute autre approche, à même de prendre en compte la pluralité des objectifs universitaires irréductibles à des calculs de performance strictement « *comptable* » (Finet et Mpasinas, 2006, p.71). En outre, comme évoqué plus haut, les universités contemporaines intègrent à leur fonctionnement plus de

partenaires dont les objectifs respectifs importent. Ainsi, ces objectifs peuvent être répartis parmi « *les activités pédagogiques, les activités de recherche, les services à la collectivité* » et tentent de répondre aux attentes différentes des étudiant.e.s, des professeur.e.s, du personnel administratif et des organismes de financement (Finet et Mpasinas, 2006, p.70-71). En résumé, « *l'objectif de performance pour les organisations universitaires est bel et bien existant, mais son caractère multimodal ne permet cependant pas le développement d'analyses rectilignes au sein desquelles les relations de cause à effet sont facilement repérables et quantifiables* » (Finet et Mpasinas, 2006, p.71). Les acteurs du contrôle interne que nous avons cités plus haut n'occupent donc pas exactement les mêmes fonctions<sup>7</sup>, ce qui ne signifie pas qu'ils n'exercent pas de contrôle comme nous le voyons plus bas. En ce qui concerne les acteurs du contrôle externe, comme les « *risques de fusions et acquisitions* » (Finet et Mpasinas, 2006, p.72), notamment mis en pratique par la création des Académies, et dans le cas de l'UCL, par la création de l'Académie universitaire Louvain, il semble qu'il ne puisse pas être rapproché du risque prévalant dans les entreprises privées. Et ce, parce que les universités ne disparaissent pas complètement puisqu'elles abritent des spécialités en termes de formations qu'elles conservent après la fusion. Néanmoins, Finet et Mpasinas (2006, p.72) remarquent qu'il serait plus pertinent de parler de « *rapprochement* » pour désigner l'émergence des Académies dans l'enseignement supérieur francophone belge, car : « *La logique sous-jacente à ces rapprochements n'est pas une logique commerciale ou concurrentielle, mais relève d'une volonté institutionnelle à respecter des accords entérinés au niveau européen* » (Finet et Mpasinas, 2006, p.72). Quant au rôle de financement joué dans les entreprises par les banques, il n'est pas d'application dans les universités francophones (Finet et Mpasinas, 2006, p.72). La conclusion de l'article est la suivante : *En fonction de ce*

---

<sup>7</sup> Les acteurs du contrôle interne du gouvernement d'entreprise ne sont pas pris en compte. En effet, cet article se cantonne aux universités de l'Académie Wallonie-Bruxelles, dont ne font pas partie l'UCL et ses discours, objets de notre analyse. Le Conseil d'Administration n'a d'ailleurs pas la même composition, ce qui rend l'analogie hasardeuse. Néanmoins, à titre informatif, « *Pour les organisations universitaires publiques en Belgique, la marge de liberté pour la composition des Conseils d'Administration est inexistante dans la mesure où tout est décidé par décret communautaire sans que l'organisation universitaire n'ait son mot à dire (par exemple, dans ce type d'organisation, il y a un cumul obligatoire entre la fonction de Recteur – qui peut s'apparenter au PDG – et celle de Président du Conseil d'Administration). De plus, les durées de mandat sont fixées à l'avance, ce qui peut aller à l'encontre des conclusions de plusieurs études consacrées aux entreprises commerciales (Huson, Malatesta, Parrino, 2004)25, notamment en termes de réactivité face à un changement de nature concurrentiel faire un point sur le lien avec les discours* » (Finet et Mpasinas, 2006, p.72).

*qu'il nous a été permis d'analyser, les mécanismes de gouvernance classiquement retenus dans les typologies consacrées aux entreprises de nature commerciale ne sont pas d'application pour les organisations universitaires. Il semble ressortir que seul le Conseil d'Administration<sup>8</sup> pourrait jouer un rôle de contrôle (Finet et Mpasinas, 2006, p.76).*

Cette conclusion est intéressante puisqu'elle pose les limites de l'analyse comparative entre entreprises et universités. Ainsi, elle nous empêche d'appliquer *stricto sensu* le référentiel de Boltanski et Chiapello (1999) à notre analyse discursive. Néanmoins, si les acteurs du contrôle dans les entreprises privées ne produisent pas les mêmes effets sur les organisations universitaires, cela ne signifie en aucun cas que ces dernières soient dispensées de contrôle. Un simple aperçu du travail théorique réalisé jusqu'à présent permet d'écarter les doutes à ce sujet, tant les différentes formes du contrôle sont nombreuses. Cet outillage gestionnaire est intéressant, mais les résultats de son application ne peuvent prétendre à l'exhaustivité et donc, par la même occasion, à enterrer les liens fonctionnels qui rapprochent les entreprises des universités.

---

<sup>8</sup> A propos des rôles dédiés au Conseil d'Administration dans les universités, qui ne manquera pas d'être valorisé dans l'analyse de discours, un autre article de Finet et Mpasinas, intitulé « Efficacité du Conseil d'Administration en tant que mécanisme de gouvernance dans les organisations universitaires en Belgique » paru en 2007, détaille à la page 26, cinq responsabilités du Conseil d'Administration: « *premièrement, le conseil est responsable du maintien d'un haut standard de qualité académique ; deuxièmement, le conseil doit dresser une stratégie concernant le programme de l'éducation, de la recherche et autres activités académiques ; troisièmement, le conseil est responsable des ressources économiques institutionnelles ; quatrièmement, le conseil est responsable de l'organisation d'activités internes appropriées et rentables ; cinquièmement, le conseil est responsable du budget, des comptes et du rapport de résultats* ».

## CHAPITRE 4 : SYNTHÈSE THÉORIQUE

Tout au long des précédents chapitres, nous nous sommes attelés à la réalisation d'une analyse sociologique théorique de l'économie de la connaissance, prise seule dans un premier temps, avant de la lier avec l'université. Ce travail de synthèse doit mener à l'établissement d'une série d'indicateurs permettant l'analyse de discours du chapitre suivant. Le travail de citation ayant déjà été réalisé, nous n'avons pas jugé nécessaire de le réitérer dans cette synthèse.

Dès lors, le premier chapitre présente l'économie de la connaissance comme l'équivalente du capitalisme cognitif. Les spécificités d'une économie immatérielle mettant en valeur le capital humain y sont explicitées. S'en suit un sous-chapitre destiné à un état des lieux en matière d'éthique de l'économie de la connaissance. Il en ressort que la connaissance fait partie de la catégorie des biens communs et ne devrait donc pas, à cet égard, être marchandisable. Ces considérations très générales sur l'économie de la connaissance nous aident plus à situer les discours qu'à préparer leur analyse approfondie. Néanmoins, nous resterons attentifs à l'évocation dans les discours de ces concepts très généraux que sont l'économie de la connaissance ou la marchandisation de la connaissance pour analyser la manière dont ils sont abordés et pensés par les autorités universitaires.

Le chapitre suivant est quant à lui plus propice à l'établissement d'indicateurs puisqu'il appréhende l'université au travers du capitalisme cognitif qui la traverse. Pour mieux comprendre ce nouveau modèle universitaire, il paraît important de cerner le précédent afin d'identifier les points de rupture. Ainsi, l'université dite "humboldtienne" se caractérise par son indépendance vis-à-vis de l'État qui la finance et du monde économique. L'exercice de la recherche et de l'enseignement est dès lors très peu contraint, si ce n'est par une quête désintéressée et continue de connaissance se voulant objective. Les premières transformations de ce modèle débutent un peu avant le milieu des années 70 et sont toujours à l'œuvre aujourd'hui. Leurs causes se mélangent à leurs conséquences et certaines sont évidemment au nombre des indicateurs sélectionnés ci-après. Parmi ceux-ci, la mise

en concurrence des universités et donc la nécessité pour elles d'être compétitives sur les marchés sont deux indicateurs prépondérants. Intégrées aux processus de globalisation économique, les universités européennes se doivent ainsi d'appliquer les règlements de Bologne afin d'assurer leur compétitivité face aux concurrents anglo-saxons ou asiatiques. Ces objectifs sont en outre stimulés par des classements (rankings) internationaux établis par comparaison avec le reste du parc universitaire mondial et à partir du calcul du nombre de citations ou de prix académiques engrangés par les étudiant.e.s ou les professeur.e.s de chaque université. Les regroupements ou fusions universitaires viennent alors logiquement renforcer ces objectifs de mise en concurrence à échelle mondiale. Pour y inciter, en Belgique francophone notamment, les pouvoirs publics changent les règles et débloquent des financements pour favoriser les grosses universités. Au sein des universités, les secteurs les moins compétitifs se voient enjoins d'accroître leur rentabilité ou, tout du moins, leur visibilité pour pouvoir être soutenus, voire maintenus. Cela passe par la mise en place de dispositifs satellites tels que les musées, les conférences, l'université du 3e âge *etc.*

En interne, au sein des organisations universitaires, la restructuration tend vers l'efficacité : la rationalité quantitative, aidée par les évolutions récentes des TIC, guide les décisions bien plus qu'auparavant et les fonctions des principaux dignitaires académiques s'apparentent à bien des égards à celles que remplissent les managers des entreprises privées. L'autonomie universitaire contemporaine semble donc plus étendue concernant ses marges de manœuvre en termes de gestion économique (à mettre en parallèle avec certaines préconisations du NMP), renforcées par un outillage gestionnaire pointu, mais diminuée démocratiquement, dans sa faculté d'auto-détermination politique.

Parler de l'université et de l'économie de la connaissance, c'est aussi évoquer ses dérives. Et évoquer ses dérives, c'est un pas vers la résistance. Ou plutôt vers les résistances, puisque ces dernières se révèlent à plusieurs niveaux. Par exemple, la FEF (Fédération des étudiants francophones), défend un refinancement public de l'université contre la tendance à l'augmentation des minervaux tandis que certains pays européens, tels que la Suède ou l'Allemagne s'écartent du chemin tracé par

l'uniformisation européenne de l'enseignement supérieur en rétablissant la gratuité de l'accès à l'enseignement supérieur. A présent, en ce qui concerne les résistances des acteurs et mouvements internes à l'université, nous retenons de notre analyse l'importance de la prise en compte analytique des pratiques réelles au sein des organisations universitaires. Certes, l'étude de cas présentée nous montre la prégnance sur les universités des politiques institutionnelles liées au processus de Bologne et à sa logique concurrentielle sur les acteurs. Cela n'enlève cependant en rien le travail de recomposition et de justification effectué par les acteurs de l'université, ce qui constitue une forme d'opposition au système par réappropriation des finalités.

Les analyses portant sur les liens, encore à observer pour la partie dédiée aux discours managériaux, entre entreprises et universités ne sont pas résumées ici. Nous les considérons comme des outils à part entière, bruts, dont la synthèse risquerait d'occulter certains éléments d'analyse déterminants.

## **Partie II : analyse de discours**

### **CHAPITRE 5 : ANALYSE DE DISCOURS UNIVERSITAIRE SUR L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, LE CAS DE L'UCL**

#### **1. Introduction**

Ce chapitre constitue le lieu de réponse à notre problématique qui s'interroge sur la manière dont les discours universitaires à propos de l'économie de la connaissance ont tendance à la légitimer ou non. Nous mobilisons à ce stade ce qui a été développé précédemment, c'est à dire l'économie de la connaissance en tant qu'évolution du capitalisme afin de cerner au mieux les objectifs réels que cachent ces discours et leur alignement idéologique.

Plus précisément, nous nous servons principalement des indicateurs essentiels de l'ensemble des précédents chapitres, qui sont résumés dans le dernier chapitre, ceux qui nous permettent d'identifier au mieux les traces de l'économie de la connaissance et de sa légitimation. Et également, dans une moindre mesure, des outils résultant de l'analyse précédemment faite du chapitre intitulé « Le discours de management des années 90 » (Boltanski et Chiapello, 1999).

Pour rappel, comme indiqué dans notre méthodologie, les discours sont issus des cérémonies de rentrée académique et des doctorats *honoris causa*. Ces derniers ne sont pas retranscrits dans leur intégralité étant donné leur nombre et leur longueur.

## 2. Tableau d'analyse

Comme énoncé dans notre partie théorique, le précédent travail de synthèse analytique doit servir à l'établissement d'une série d'indicateurs. Afin de faciliter l'analyse des éléments de discours, il nous a paru nécessaire de les regrouper par dimensions, déjà évoquées ci-dessus, dans un tableau analytique.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Économie immatérielle</li> <li>• Économie de la connaissance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital humain</li> <li>• Marchandisation de la connaissance &gt;&lt; la connaissance comme bien commun</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Université humboldtienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement étatique</li> <li>• Indépendance vis-à-vis de l'État</li> <li>• Indépendance vis-à-vis du monde économique</li> <li>• Quête désintéressée et continue de connaissance se voulant objective</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Université contemporaine concurrentielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétitivité</li> <li>• Application des règlements du processus de Bologne</li> <li>• Dynamique de regroupements ou de fusions universitaires</li> <li>• Importance apportée aux places dans les classements internationaux déterminées par le nombre de citations ou de prix académiques</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des universités et de certains de ses secteurs par des dispositifs satellites</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation universitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des outils liés aux TIC</li> <li>• Gestion basée sur une rationalité quantitative</li> <li>• Fonctionnement caractéristique du NMP</li> <li>• Fonctionnements universitaires inspirés du fonctionnement entrepreneurial</li> <li>• Autonomie démocratique diminuée</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résistances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résistances d'organisations étudiantes</li> <li>• Résistances étatiques</li> <li>• Résistances par les pratiques des acteurs universitaires : recompositions, justifications ou oppositions directes</li> </ul>

### 3. Analyse langagière

Comme indiqué dans notre méthodologie, cette analyse langagière se fonde sur la méthode éprouvée par Bachelet (2017) et réalisée à partir d'un référentiel construit

autour des mots les plus utilisés dans la littérature managériale française.

Après plusieurs écoutes attentives, nous constatons que les rares occurrences de mots du lexique de Boltanski et Chiapello (1999) se retrouvent principalement dans les différentes prises de parole du président du Conseil d'administration. Cependant, nous émettons l'hypothèse que le caractère communicationnel des discours choisis ne permet pas à cette méthode analytique d'établir assez de liens pertinents entre organisation entrepreneuriale et universitaire, ou en tout cas, pas assez forts pour que notre analyse langagière puisse servir à des interprétations satisfaisantes.

Cette observation ne vaut que pour notre méthode. Il est évident, au vu des informations et des conclusions récoltées et établies dans ce travail que ces dernières années ont vu les organisations universitaires se rapprocher des organisations entrepreneuriales. Même au niveau langagier : « *Une analyse du contenu des documents de communication des universités depuis 1998 a permis de révéler une amplification d'un discours emprunté à l'entreprise. L'étude de rapports et de discours officiels a mis en évidence l'exploitation d'un langage issu du management* » (Grangier, 2009, p.149).

À titre informatif, nous avons repéré les mots :

- Entreprises (3x)
- Réseau (4x)
- Projet (5x)
- Équipe (1x)
- Hiérarchie (1x)
- Managers (1x)
- Cadres (2 x)
- Liberté (7x)

#### 4. Analyse descriptive

Comme expliqué plus haut, cette phase se présentera sous forme de tableaux dans lesquels seront regroupés des éléments de discours liés aux catégories établies ci-dessus. Chaque extrait sera suivi d'une indication quant au nom et à l'année du discours, l'orateur.ice, ainsi que sa place dans le fichier vidéo dont le lien se trouve en bibliographie.

**Économie immatérielle/ Économie de la connaissance**

**Capital humain**

/

## Économie immatérielle/ Économie de la connaissance

### Marchandisation de la connaissance >< la connaissance comme bien commun

Représentante du Corps académique auprès du Conseil d'administration – Rentrée académique 2019-2020, (1'01'40) : « *Comme le disait l'économiste Karl Polanyi, la connaissance est un ordre spontané, complexe, évolutif, doté d'une certaine permanence et non finalisé. Dès lors, poursuivait Polanyi, la science peut se développer, grâce à l'échange entre collègues qui ont la liberté de poursuivre la vérité comme une fin en soi.* »

Recteur de l'UCLouvain – Docteur honoris causa 2020, (12'36) : « *Mesdames et messieurs, il ne suffit plus, aujourd'hui, de mener des enseignements et de la recherche innovants, il faut aussi repenser fondamentalement la manière de les partager. À l'UCLouvain, nous avons choisi de soutenir prioritairement l'open education, l'éducation ouverte et l'open science, la science ouverte pour une diffusion plus libre, critique et indépendante des savoirs.* »

Président de l'Assemblée générale des étudiant.e.s de Louvain (AGL) – Doctorats honoris causa 2020, (14'23) : « *L'on pourrait même dire que l'apprentissage poussé à son paroxysme est ce qui distingue l'espèce humaine de toutes les autres espèces animales. Pour le meilleur, comme pour le pire. En ce sens, il n'est pas central uniquement au milieu universitaire, de s'intéresser au partage des savoirs. Les savoirs et connaissances sont capitaux pour chaque être humain.* »

François Taddei, Doctorats honoris causa 2020, (1'45'05) : « *Mais de mémoire T.S. Eliott disait que, nous avons... Il demandait : où est passée la vie que nous avons perdue en la vivant ? Où est passée la sagesse que nous avons perdue dans la connaissance ? Où est passée la connaissance que nous avons perdue dans l'information ?* ». Et aujourd'hui, on pourrait peut-être même ajouter « *Où est passée l'information que l'on perd dans les données ?* ». *Quand on a un tsunami de données, on a toujours plus d'informations, mais comment les transformer en connaissances, en sagesse, en quelque chose qui soit utile à la vie ? Utile au sens de l'inutile et du beau, de l'émancipateur et de la capacité à trouver du sens. Je pense qu'une université qui sait prendre soin et aider chacun à trouver du sens est une université qui contribuera au monde de demain et peut-être à ré-inverser la logique de ce poème de T.S. Eliott, pour qu'on puisse passer des données à l'information, de l'information à la connaissance, de la connaissance à la sagesse, et mettre cette sagesse au service de la vie. Merci.* »

Recteur de l'UCLouvain, Rentrée académique 2018 – 2019, (1'11'24) : « *Ce modèle d'enseignement passera aussi par des solutions d'open education et d'open access au savoir, qui sont des priorités pour notre Université, comme nous l'avons rappelé tout au long de cette année thématique qui s'achève aujourd'hui et qui fut consacrée aux mondes numériques.* »

Présidente de l'AGL, Rentrée académique 2018-2019, (55'56) : « *Toutefois, ce modèle ne peut durer, et tenter de le perpétuer pousse l'université à sa perte. La recherche de la vérité n'est pas une compétition marchande. Ses résultats sont des biens communs et ne peuvent pas être privatisés. Combien de temps encore avant que ne fassions naufrage, comme le disait Michel Freitag dans l'intitulé de son livre sorti en 1995 ? Il y critiquait la logique mercantile et utilitariste des réformes universitaires, une logique dont trop souvent, notre propre université s'inspire largement.* »

## Université humboldtienne

### Financement étatique

Président du Corps académique de l'UCLouvain – Rentrée académique 2019-2020, (1'06'23) : « *En autres constats, ce phénomène ne montre-t-il pas, en creux le définancement structurel subi par notre enseignement supérieur ? Parmi les multiples données disponibles, un article de novembre 2018 de l'économiste Lambert est édifiant à cet égard, le financement de l'enseignement supérieur est de 30% inférieur à la moyenne des pays voisins. Celui-ci absorbe, en outre, et sans contrepartie les étudiants européens provenant de pays où ils sont jugés excédentaires. Certes, donner une priorité au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas chose aisée, mais à l'échelle d'un territoire sans beaucoup de ressources naturelles, cela paraît indispensable voire stratégique. Il est normal que le politique s'intéresse à l'organisation des institutions qu'il subsidie, ainsi qu'aux droits des étudiants, mais comme le rappelle le memorandum des recteurs l'élément budgétaire est fondamental. A nos yeux, il est même primordial, car il conditionne la capacité des institutions à mettre en œuvre les réformes nécessaires sans sacrifier aux valeurs académiques, et pour certaines, à leur indépendance en tant qu'institutions libres. A l'aube d'une nouvelle législature, nous formons le souhait que le monde universitaire francophone ne connaisse jamais ce qu'Alain Deneault dénomme très à propos, la médiocratie. »*

Recteur de l'UCLouvain- Rentrée académique 2019 – 2020, (1'27'38) : « *Mais la trajectoire de l'UCLouvain ne dépendra pas seulement de son dynamisme et de la compétence de ses équipes. La trajectoire des universités francophones, dans les années à venir, dépendra aussi des moyens que la Fédération Wallonie-Bruxelles octroiera à son enseignement supérieur et aussi dans la manière dont elle lui permettra de se développer dans un environnement européen et international. Avant les élections, les recteurs des universités francophones collectivement, ont déposé un memorandum auprès de tous les partis politiques. Deux éléments y sont majeurs, le financement, et l'autonomie. Le financement d'abord, le gouvernement précédent a commencé à inverser la logique du définancement qui a particulièrement touché les universités depuis plus de vingt ans. Mais ce premier rapport est très loin d'avoir compensé les diminutions de subventions par étudiant dans le cadre d'une enveloppe fermée alors que le nombre d'étudiants ne cessent de croître. »*

Recteur de l'UCLouvain – Rentrée académique 2018-2019, (1'20'54) : « *C'est moi qui vous parle, mais je vous porte un message partagé par les recteurs de toutes les universités francophones. Hier à l'ULB, aujourd'hui à l'UCLouvain, demain dans les autres universités, le même texte sera lu à l'occasion des différentes rentrées académiques. Les six recteurs des universités belges francophones ont procédé ensemble à une lecture critique du Rapport du Collège d'experts extérieurs établi il y a près d'un an à la demande du Conseil d'administration de l'ARES. Ils en ont apprécié l'analyse qui observe le définancement général de l'enseignement supérieur. Ce définancement a été particulièrement important pour les universités. Sur les quinze dernières années, la baisse du financement par étudiant a été de près de 20%. Cette diminution rend l'exercice des missions de base des universités de plus en plus difficile, à un moment où la concurrence internationale est toujours plus forte. Nos six universités sont une source majeure de développement pour leur environnement. A l'occasion de cette rentrée académique et à la veille d'une nouvelle législature, les recteurs des six universités belges francophones ont convenu de partager avec vous une demande de refinancement ambitieux et prioritaire*

*indispensable pour leur permettre de remplir leurs missions essentielles dans le futur. Sous cette législature, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a assuré un premier relèvement de la dotation accordée à l'enseignement supérieur. C'est une augmentation de dotation de ce même niveau que les experts de l'ARES recommandent de réaliser non pas sur une législature, mais bien chaque année jusqu'à 2030. Sous cette législature, dans un pacte national d'investissement dévoilé il y a quelques jours, le Gouvernement fédéral a annoncé sa volonté d'investir massivement, 12 milliards d'euros, dans l'enseignement et dans la recherche : triplement de budget pour les infrastructures, doublement du financement du programme de recherche national EOS, soutien à la recherche dans les hôpitaux, investissement dans les gros équipements. »*

## Université humboldtienne

### Indépendance vis-à-vis de l'État

Représentante du Corps académique auprès du Conseil d'administration – Rentrée académique 2019-2020, (1'01'33) :  
« *Les universités doivent, certes, rendre des comptes en tant que bénéficiaire d'argent public, mais il est de leur essence d'être des espaces de liberté* ».

Recteur- Rentrée académique 2019 – 2020, (1'29'36) : « *Pour que les universités puissent assurer au mieux leur mission, il faut que les contraintes qui pèsent sur elles soient enfin allégées. En particulier, il est temps que le décret paysage se trouve modifié de manière majeure. (...) (1'30'31) : « Le temps est venu d'une réelle évolution du décret paysage et d'un retour à une plus grande autonomie de gestion. »*

## Université humboldtienne

### Indépendance vis-à-vis du monde économique

Représentante du Corps académique auprès du Conseil d'administration – Rentrée académique 2019-2020, (57'54) :  
« *Quelles sont les grandes valeurs académiques ? La première est sans conteste, la liberté. La liberté académique, pourquoi ? La liberté académique garantit l'indépendance par rapport à toute forme d'intérêt particulier et cette indépendance permet aux universités de former des étudiants et de faire progresser la connaissance. C'est précisément pour ces deux raisons que les pouvoirs sont contraints de respecter l'indépendance des universités depuis de nombreux siècles. Parce que celles-ci sont utiles. »*

Président de l'AGL – Doctorats honoris causa 2020, (18'58) : « *C'est pour cette raison qu'un enseignement public est nécessaire. Les logiques marchandes de rentabilité ne sauraient s'appliquer à notre université et notre apprentissage. Et l'institution publique est la garantie de ces libertés. »*

Parrain de Nuccio Ordine, docteur honoris causa – Doctorats honoris causa 2020, (50'26) : « *Notre économie néolibérale porte en elle les germes d'une marchandisation de l'enseignement.* »

Nuccio Ordine – Doctorats honoris causa 2020, (1'02'14) : « *Je vais tenter de répondre brièvement aux questions importantes qui m'ont été posées. Et pour aller sans attendre au cœur de mes réflexions, je voudrais partir d'un roman prophétique de Charles Dickens où s'entrevoient les dangers issus d'une conception utilitariste et mercantiliste de l'éducation. Nous sommes à Coketown au Royaume-Uni. Une cité industrielle où comptent seulement les faits, l'argent, la production et le marché : Du fait, du fait, partout du fait dans l'aspect matériel de la ville ; du fait, du fait, du fait partout dans son aspect immatériel. L'école [...] n'était que faits, l'école de dessin industriel n'était que faits et il n'y avait que des faits entre la maternité et le cimetière, et tout ce qui ne pouvait s'évaluer en chiffres ou tout ce qui ne pouvait s'acheter au plus bas et se revendre au plus haut n'existait pas et ne devait jamais exister dans les siècles des siècles, Amen. Une cité dont tous les habitants accomplissent les mêmes gestes et font les mêmes choses: gens également semblables les uns aux autres, qui tous sortaient et rentraient aux mêmes heures, marchant du même pas sur le même trottoir, pour aller faire le même travail, et pour qui chaque journée était semblable à celle de la veille et à celle du lendemain. Dans ce contexte dominé par l'uniformisation et l'aliénation, même l'école doit se plier aux intérêts du marché et du profit. Les propos du gros banquier Bounderby et du pédagogue Gradgrind reflètent les lignes directrices d'une éducation visant à combattre tout ce qui s'oppose à la matérialité des faits et à la production. Hostile à un enseignement qui serait ouvert à la curiositas, à l'imagination et aux sentiments, Gradgrind est représenté « avec une règle et une balance, et la table de multiplication toujours dans la poche ». Pour lui, l'éducation et la vie se réduisent à une pure affaire de chiffres, à un simple calcul arithmétique. Les élèves sont de même considérés comme de « petits pichets assis devant lui et qui allaient si bien être remplis de faits. Cette description prémonitoire est aujourd'hui devenue réalité. Depuis de nombreuses années à présent,*

*les paramètres internationaux de l'éducation sont conditionnés toujours davantage par les directives d'agences transnationales publiques et privées dont la finance et le commerce sont la raison d'être : c'est aux experts de la Banque mondiale, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) que revient la tâche d'indiquer les critères pertinents pour l'évaluation de l'apprentissage dans les écoles des États membres. »*

Recteur de l'UCLouvain – Rentrée académique 2018-2019, (1'18'13) : *«Je suis admiratif aussi d'une université qui contribue à former avec responsabilité celles et ceux qui seront en charge du monde de demain tout en restant attentive au marché de l'emploi d'aujourd'hui. La dernière enquête montre que plus de 90% de nos diplômés ont un emploi rémunéré après 1 an. »*

## Université humboldtienne

### Quête désintéressée et continue de connaissance se voulant objective

Représentante du Corps académique auprès du Conseil d'administration – Rentrée académique 2019-2020, (58'30) : « *Parce que celles-ci (les universités) sont utiles. La dignité des universités réside aussi, et c'est un beau paradoxe, dans le fait de pouvoir cultiver les savoirs inutiles pour reprendre l'expression de Nuccio Ordine, grand spécialiste de la Renaissance, c'est-à-dire dans leur liberté de chercher le vrai sans devoir calculer à l'avance, les avantages à découvrir le vrai. (...) (59'22) : Entendons-nous, l'université joue, et doit continuer de jouer un rôle important dans la société, une université totalement déconnectée du réel, une université Castalie ne serait pas à la hauteur de sa mission, Castalie étant le nom de cette institution utopique qu'Hermann Hesse décrit dans son grand roman, le jeu des perles de verre et dans lequel s'affrontent des professeurs dans des joutes mathématico-philosophique dans un formalisme aussi admirable que vain. La liberté académique permet de constituer un écosystème fécond. J'en reviens à Nuccio Ordine, selon cet auteur, la culture, le savoir constituent un liquide amniotique permettant aux grandes valeurs de démocratie, d'égalité, de justice et d'émancipation de se développer. Nous avons le devoir de conserver et de protéger ce précieux liquide. J'ajoute que la liberté académique permet de faire de grandes découvertes parce que c'est souvent en s'aventurant dans des champs de connaissances inutiles que l'on tombe accidentellement sur des choses inattendues ».*

Parrain de Nuccio Ordine, docteur honoris causa – Doctorats honoris causa 2020, (51'22) : « *C'est l'occasion de réaffirmer la relation naturelle et indissociable entre formation universitaire et recherche fondamentale. L'université a pour vocation première d'élaborer gratuitement des savoirs potentiellement inutiles.* » (...) (54'04) : « *Pour ce faire, il est indispensable de cultiver dans nos sociétés, la philosophie, les arts, les lettres, l'histoire, les sciences humaines, mais aussi les sciences tout court. En un mot, de réinvestir les humanités qui structuraient jadis les cursus scolaires antiques et médiévaux en visant à l'éducation d'hommes et de femmes libres. Aujourd'hui encore, la culture, par essence inutile et non rentable doit occuper une place essentielle dans la pédagogie universitaire en ce qu'elle permet à nos étudiants, étudiantes de s'inscrire dans la longue tradition d'humanisme portée par notre université et de leur donner les clés pour comprendre et construire notre monde.* » (...) (56'07) : « *Votre message est clair : il faut promouvoir l'éducation de toutes et tous, sauvegarder l'étude désintéressée et défendre le droit à la recherche détachée de toute autre finalité qu'elle-même.* »

## Université contemporaine concurrentielle

### Compétitivité

Président du Corps académique de l'UCLouvain – Rentrée académique 2019-2020, (1'03'10) : « *L'exacerbation de la concurrence à divers niveaux est un autre péril quand elle fragilise des solidarités ou des coopérations entre collègues ou entre universités.* »

Recteur de l'UCLouvain – Rentrée académique 2018-2019, (1'18'30) : « *Je suis admiratif d'une université qui a diplômé un demi-million d'étudiants depuis sa création, qui fêtera dans quelques années 600 ans d'existence, et qui en même temps est résolument tournée vers le futur, en osant par exemple s'investir très tôt dans des cours en ligne dont elle est aujourd'hui un des leaders européens.* »

Président de Conseil d'Administration – Rentrée académique 2018-2019, (40'00) : « *Au cours de cette année académique, bon nombre de dossiers en gestation en matière de recherche devraient également trouver à se concrétiser. Ça a été notamment le cas dans un passé récent de l'identification des pôles de compétitivité en*

*Région Wallonne, qui a fait preuve de toute sa pertinence économique, et a permis de financer de nombreuses recherches appliquées ayant un potentiel de commercialisation concret à relativement court terme. Notre région a aujourd'hui un besoin aigu d'un fonds de recherche stratégique susceptible de financer des recherches en amont ambitieuses dans un contexte de compétition internationale, à l'image de structures interuniversitaires telles que l'IMEC dans le domaine de la microélectronique ou le VIB dans le domaine des sciences de la vie, pour reprendre deux exemples développés au nord du pays. »*

*Présidente de l'AGL - Doctorats honoris causa 2019, (15'27) : « Malheureusement, ces raisonnements utilitaristes ne se limitent pas à la sphère économique : ils s'insèrent dans tous les domaines de la société et nous laisse à penser que tout pourrait se comprendre sous le prisme marchand. Nos universités n'en sont pas exemptes, et les idéologies basées sur la concurrence se reflètent dans l'ensemble des évolutions de l'enseignement supérieur depuis plus de vingt ans. À coup d'économies d'échelle, de privatisation de la recherche, de sélections à l'entrée et d'hausses de minerval, les universités européennes ont changé de face. »*

## **Université contemporaine concurrentielle**

### **Application des règlements du processus de Bologne**

Président de l'AGL – Rentrée académique 2019-2020, (54'18) : « *C'est d'ailleurs dans ce sens que s'orientent nos universités : travailler ensemble à construire des alliances d'universités européennes. Construire, résoudre, avancer, réfléchir ensemble, tel est le nouveau credo universitaire. Credo universitaire qui ne demande qu'à être appliqué. Mais de quelle manière ? Alors même que l'accès au savoir et aux études est un sujet d'actualité aux niveaux communautaire et national, vient la question de la mobilité des jeunes européens. Au vu des financements actuellement consacrés à la mobilité des étudiants et des étudiantes, nous nous inquiétons de savoir si tous et toutes pourront profiter des bienfaits de la mobilité. Surtout, il est nécessaire que chacun puisse bénéficier de la même mobilité. Une mobilité virtuelle, par internet a-t-elle la même valeur qu'une mobilité physique ? Quelle chance que cette mobilité d'ailleurs ! Mais celle-ci n'a de sens qu'en conservant les richesses de nos institutions. A quoi bon suivre un cursus dans une université étrangère, si celle-ci est en tout point similaire à la nôtre. Prenons donc garde à l'uniformisation galopante de nos universités, de nos systèmes d'enseignement supérieur.*

Recteur de l'UCLouvain – Rentrée académique 2018-2019, (1'23'29) : « *Pour construire cet avenir que nous devons garantir à celles et ceux qui nous suivent, il est essentiel d'inscrire l'université dans les dynamiques internationales. C'est la raison pour laquelle nous avons placé cette année sous le thème de l'international. Au moment où nous posons ce choix au sein de l'UCLouvain, le Président Macron prononçait un discours à la Sorbonne avec une série de propositions pour l'Europe. Je le cite : « Je propose la création d'universités européennes qui seront un réseau d'universités de plusieurs pays d'Europe, mettant en place un parcours où chacun de leurs étudiants étudiera à l'étranger et suivra des cours dans deux langues au moins. Des universités européennes qui seront aussi des lieux d'innovation pédagogique, de recherche d'excellence. Nous devons nous fixer, d'ici à 2024, d'en construire au moins une vingtaine. » La Commission européenne s'est très vite emparée de cette proposition. En un temps très court, de nombreuses consultations des acteurs ont eu lieu. L'UCLouvain est particulièrement active dans ces discussions, entre autres par sa présence dans le réseau européen The Guild qui regroupe 19 universités européennes de premier plan qui totalisent un demi-million d'étudiants et dont l'UCLouvain assure la présidence depuis un an. La volonté de la commission s'est depuis confirmée. L'ambition affichée est de passer de simples échanges renforcés d'étudiants vers des regroupements qui se penseront comme de véritables universités européennes. L'Europe des échanges Erasmus pourrait ainsi progressivement se transformer en une Europe d'universités européennes multi-pays auxquelles l'UCLouvain participera avec ses collaborations privilégiées, en particulier au sein du groupe de Coimbra et de The Guild. »*

Recteur de l'UCLouvain – Doctorats honoris causa 2019, (3'58) : « *C'est également le sens de l'Alliance européenne que nous avons fondée en novembre avec l'Université de Paris, l'Université d'Aarhus, l'Université Humboldt de Berlin, l'Université d'Oslo et le King's College London. Et j'ai le plaisir de vous annoncer que cette alliance européenne s'est*

*étendue la semaine passée à l'Université de Lisbonne. Avec cette alliance, nous répondons à un appel lancé par l'Europe pour donner, après le projet Erasmus d'il y a 30 ans et après le processus de Bologne d'il y a 20 ans, une nouvelle impulsion au projet européen et un nouvel élan au processus d'innovation et de partage de la connaissance. »*

### **Université contemporaine concurrentielle**

### **Dynamique de regroupements ou de fusions universitaires**

Président du C.A– Rentrée académique 2019-2020, (33'48) : *« Parmi les priorités rectorales pour l'année qui vient, nous retrouvons une nouvelle fois le projet de fusion avec l'université Saint-Louis de Bruxelles. Et à cet égard, je trouve qu'il est assez dommage que des logiques exogènes empêchent, provisoirement certes, mais depuis trop longtemps déjà la bonne fin de ce projet. Personne ne sort gagnant d'une telle situation de blocage dès lors qu'il n'y a à mon sens ni gain, ni avantage à museler la volonté, pourtant claire et légitime de deux institutions à lier leur destin et pour essayer de faire mieux ensemble, ce qu'elles font aujourd'hui séparément ».*

Recteur - Rentrée académique 2019 – 2020, (1'21'30) : « *Nous poursuivrons également l'amplification de notre présence à l'international, en particulier au sein de l'association de 19 universités européennes, The Guild, qui est actuellement présidée par l'UCLouvain. Et aussi, avec l'alliance d'universités européennes rassemblant, outre notre institution, des universités à Londres, Paris, Berlin, Oslo et depuis la semaine passée, Belgrade. Tous ces acteurs universitaires se veulent des forces de transformation de notre société dans une volonté de service à la collectivité et aussi dans une volonté d'inclusivité des étudiants. Ce sont de puissants antidotes aux penseurs de Brexit. Après le programme erasmus d'il y a trente ans, et le processus de Bologne d'il y a 20 ans, les alliances d'université sont une nouvelle transformation profonde qui se prépare et je me réjouis sincèrement des synergies qui se construisent déjà au sein de notre alliance qui s'appellera dorénavant « Circle U » (...)* (1'26'20) : « *Mesdames et messieurs, cette vision, cela fait plusieurs années que nous voulons aussi la porter avec nos collègues de l'université de Bruxelles. Nos deux communautés universitaires se sont prononcées massivement, à 90 %, pour fusionner nos deux institutions au sein d'une zone Bruxelles, Brabant wallon, où d'autres établissements d'enseignement supérieurs ont déjà été autorisés à fusionner. Soyons réalistes, la fusion entre nos deux universités, elle a déjà eu lieu. Il s'agit d'une fusion informelle et progressive en cours depuis deux ans, une fusion qui a déjà apporté de nombreux fruits. Reste maintenant, simplement, à signer un décret.* »

Président de l'AGL – Doctorats honoris causa 2020, (16'56) : « *Nous avons d'ailleurs l'honneur d'avoir un de nos DHC issu de l'université de Paris, une autre institution membre issue de Circle U, l'alliance d'universités européennes dont nous faisons partie. C'est un des plus gros projets pour le milieu universitaire européen. Chaque quadrimestre qui passe nous rapproche d'un réseau d'universités européennes plus dynamique et plus vivant que jamais. Le partage des savoirs se concrétise à travers ces alliances, permettant non seulement aux universités membres d'intégrer les bons côtés de*

*chacune d'entre elles, mais le bénéfice de mobilité et de vision du monde pour les étudiants n'est pas à minimiser. A côté de ces très bons côtés, viennent des réserves. Quels objectifs derrière le processus de Bologne, quels objectifs derrière les alliances d'universités européennes ? La volonté de permettre à tous et toutes de profiter d'une mobilité européenne ne fait vraiment pas débat. Cependant, les logiques de compétition, d'élitisme, et de marchandisation constituent un doute, peut-être une ombre au tableau. Pourquoi ? Parce que...Le savoir n'a pas à être utile. Finalement ce qui devrait motiver un étudiant à rejoindre une université n'est pas de faire partie par exemple de la première université francophone de Belgique, mais bien l'opportunité de s'émanciper et d'apprendre.*

*Recteur - Rentrée académique 2019-2019, (6'55) : « Ce nouveau logo ne signifie pas une fusion formelle de nos deux universités. Pas encore en tout cas. Car vous le savez malgré la demande soutenue, il y a plus d'un an par un vote à plus de 90% dans chacune de nos institutions, la fusion n'est pas à ce jour transcrite dans une disposition décrétée. Pourtant, les fusions sont soutenues et encouragées pour les universités dans tous les pays qui nous entourent. Chez nous, elles sont soutenues et encouragées pour les hautes écoles. Et c'est bien naturel : les hautes écoles perçoivent elles aussi l'évolution de l'enseignement supérieur dans un environnement international de plus en plus concurrentiel. Il est bien compréhensible qu'elles tentent de regrouper leurs forces là où elles identifient des synergies possibles. Pour la fusion UCLouvain nous ne demandons ni soutien financier, ni nouvelles habilitations, mais simplement de pouvoir librement nous associer pour renforcer nos synergies au bénéfice de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Après plus d'un an de démarches multiples, permettez-moi d'être clair et de mettre les points sur les i : une absence de décret formalisant la fusion laisserait durablement à travers nos communautés le sentiment d'une profonde injustice. Il n'y a donc pas à ce jour de fusion formelle de nos deux Universités qui restent des institutions juridiquement distinctes. Notre volonté et*

*notre détermination à aller de l'avant sont pourtant plus fortes que jamais dans une fusion que l'on peut, pour le moment, qualifier « d'informelle ».*

*Président du Conseil d'administration – Rentrée académique 2018-2019, (30'34) : « Un début d'année qui est toujours un moment opportun aborder les principaux thèmes qui concernent le plus directement notre université. Au premier plan desquels figure la fusion recherchée entre Saint-Louis – Bruxelles et l'UCL. Le décret attendu pour non seulement formaliser, mais également organiser les effets de cette fusion, n'est pas ou pas encore au rendez-vous. Certains points d'achoppement subsistent dont les perspectives de développement de certaines habilitations dans le futur. Ce sont des questions qui mettront sans doute un peu de temps à se résoudre, mais qui ne doivent pas nous arrêter dans notre volonté de mettre en œuvre cette ambition commune. C'est la raison pour laquelle nos deux universités ont décidé d'entamer sans attendre la réalisation des différents projets contenus dans le schéma directeur de fusion. Et pour symboliser cette volonté commune, une nouvelle identité visuelle nous rassemble depuis ce lundi 17 septembre sous une bannière unique, celle de l'UCLouvain. Notre but est, entre autres, de mieux faire ensemble ce que nous faisons déjà séparément. A cette fin, depuis quelques mois différents groupes conjoints s'activent pour soumettre des projets au Comité stratégique mis en place pour piloter ce processus ; des projets qui permettront de faire progresser les différents axes du rapprochement et dès lors, de pouvoir le réaliser à brefs délais. En réalité, de le réaliser dans les faits avant le réaliser en droit. C'est un objectif que nous devons à nos deux communautés, qui se sont largement mobilisées pour cela et sont dès lors légitimement en attente de concrétisation.*

## Université contemporaine concurrentielle

### Importance apportée aux places dans les classements internationaux déterminées par le nombre de citations ou de prix académiques

Président du Corps académique de l'UCLouvain – Rentrée académique 2019-2020, (1'06'00) : « *Le dernier QS ranking en date de juillet dernier montre que toutes les universités belges francophones régressent. L'évolution d'une seule année à une autre ne veut rien dire, mais il en va différemment de l'effritement généralisé sur plusieurs années de toutes les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.* »

Nuccio Ordine – Doctorats honoris causa 2020, (1'12'59) : « *Le même discours vaut pour l'évaluation : née avec l'intention louable de mesurer la qualité, elle mesure au contraire la quantité et oriente de plus en plus la recherche et l'enseignement en leur indiquant la direction à suivre dans le futur pour caracoler au sommet des classements et étalonnages de tout type. Or c'est maintenant la priorité donnée au "business" qui est à la base de tous les choix : il s'agit d'obtenir des financements, d'occuper la tête des hiérarchies, de recevoir des attestations d'excellence, des écoles élémentaires aux grands laboratoires, le profit et le marché sont désormais les ressorts décisifs.* »

Présidente de l'AGL- Rentrée académique 2018-2019, (54'59) : « *Une autre menace pèse aussi sur l'ouverture internationale de l'université : l'internationalisation est souvent confondue avec la mercantilisation. En effet, aujourd'hui, la concurrence mondialisée est devenue réalité. Les "rankings" poussent nos institutions dans leurs retranchements et les amènent à se mener une guerre effrénée, de laquelle personne ne sort jamais gagnant, et où la seule victoire n'est pas le dépassement de soi, mais le dépassement de l'autre. Ces classements ont participé aux profondes mutations qu'a connu l'enseignement supérieur. Ils incitent à grandir et grossir. Ils poussent chaque université à apparaître comme un point plus important sur la carte. Les rankings et le rayonnement international sont l'argument premier de tout processus de fusion: il faut peser dans le paysage. »*

## **Université contemporaine concurrentielle**

### **Valorisation des universités et de certains de ses secteurs par des dispositifs satellites**

Recteur- Rentrée académique 2019 – 2020, (1'24'07) : *« Pour coordonner nos efforts, j'ai proposé la création d'une nouvelle fonction de prorectrice « transition et société » et la professeur Marthe Nyssens a accepté cette responsabilité.*

Recteur – rentrée académique 2018-2019, (10'16) : *« Ce nouveau logo agira désormais comme élément fédérateur d'une université plus que jamais largement active en Wallonie et à Bruxelles. Il est l'occasion de donner une visibilité nouvelle à tous les sites, non seulement à Saint-Louis Bruxelles, mais aussi au site de l'UCLouvain FUCaM Mons, ou, ici, sur le site de l'UCLouvain Bruxelles où nous organisons, comme de tradition, la rentrée académique de l'UCLouvain tous les quatre ans. »*

## L'organisation universitaire

### Développement des outils liés aux TIC

Président du C.A – Rentrée académique 2019-2020, (38,25) : « *Alors, le troisième défi en matière d'enseignement dans lequel nous devons nous lancer, je pense que c'est celui des nouveaux espaces d'apprentissage. Les pratiques pédagogiques évoluent, au gré notamment des nouvelles potentialités qui sont offertes par les technologies numériques et par rapport à ça, le constat est que nos espaces d'apprentissages n'ont pas suffisamment et massivement évolué. Hors, la pédagogie doit se développer dans lieux appropriés, bien équipés et désormais doivent cohabiter de manière assez cohérente et complémentaire, des learning centers, des lieux d'apprentissage collaboratifs, des lieux orientés vers la transmission formelle du savoir, des lieux plus informels voire même décentralisés ou dématérialisés. Et notre université doit réussir le pari de cet agencement si elle veut rester attractive et université d'excellence* ».

Nuccio Ordine – Doctorats honoris causa 2020, (1'08'42) : « *Et tandis qu'en Europe tous les gouvernements font des coupes sombres dans le budget de l'éducation, on finance partout massivement la didactique digitale. On s'imagine que l'école moderne est assurée par les ordinateurs et les mises en réseau, et qu'on n'a plus que faire de bons professeurs. La leçon magistrale, qui depuis Socrate jusqu'aux dernières décennies valorisait la relation directe entre*

*maîtres et élèves, est désormais considérée comme un outil désuet et obsolète auquel il faut substituer de spectaculaires logiciels didactiques multimédia. »*

*Président du CA – Rentrée académique 2018-2019, (45'37) : « En enseignement, notre université est depuis plusieurs années un des leaders internationaux en matière de MOOCs, les cours en ligne ouverts à tous et gratuits. Notre projet vise maintenant à mieux encore intégrer ces MOOCs au sein de nos formations et à les ouvrir à un maximum de nos étudiants. Les MOOCs, et notamment les Micromasters qui sont déjà mis en place, sont également un premier pas vers des programmes de formations en ligne. Les MOOCs sont l'objet de réflexions et d'expériences d'innovation pédagogique. L'objectif n'est pas de supprimer les formations présentielles ; au contraire, les cours en ligne doivent se combiner de manière innovante et intelligente avec le présentiel, comme les classes inversées par exemple. Le rôle du Louvain Learning Lab est ici essentiel. Dans la recherche scientifique, les grands éditeurs scientifiques monnaient très cher l'accès à leurs contenus par ailleurs produit gratuitement par les chercheurs. Les coûts deviennent insupportables pour nos bibliothèques et nos chercheurs. Les technologies permettent aujourd'hui la mise en œuvre de modèles alternatifs tels que l'Open Access qui permettent un accès en ligne, libre et gratuit aux publications scientifiques. Ici aussi, la technologie est mise au service du partage des connaissances : l'Open Access est aux résultats de recherche ce que les ressources éducatives libres sont pour l'enseignement: l'accès pour toutes et tous aux connaissances les plus récentes. Notre université s'est engagée dans cette voie, tant avec son dépôt institutionnel qu'avec le soutien de journaux Open Access. Nous ne le faisons pas seuls, mais bien avec un nombre croissant de partenaires, dont les universités présentes dans nos réseaux ou encore bon nombre d'acteurs publics, dont la région Wallonne. Le but étant de concurrencer réellement les modèles marchands de publications des résultats de la recherche. Mais l'Open Access n'est qu'une étape.*

*Ceci doit être complété par de l'Open Data et l'Open Source, permettant un accès libre aux données de recherche ainsi qu'aux logiciels. Ceci conduit alors l'Open Science, modèle en pleine expansion, qui permet une véritable alternative dans la démarche scientifique.*

### **L'organisation universitaire**

#### **Gestion basée sur une rationalité quantitative**

Nuccio Ordine – Doctorats honoris causa 2020, (1'05'27) : « *La même logique est à l'œuvre dans les critères quantitatifs qui déterminent aujourd'hui les concours et la distribution des financements pour les universités et la recherche scientifique : rapidité, immédiateté, production, court terme, professionnalisation, marché, monolinguisme n'admettant que l'anglais sont quelques-uns des concepts clefs.* »

## **L'organisation universitaire**

### **Fonctionnement caractéristique du NMP**

Président du Corps académique de l'UCLouvain, Rentrée académique 2019-2020, (1'06'15) : « *Le même Graeber montre que la bureaucratisation touche aussi bien le secteur privé que le secteur public et qu'elle est de façon surprenante, mais malheureuse une conséquence de cette mise en concurrence et des techniques de gestion destinées à accroître l'efficacité. Parfois coincés dans un système productiviste ou bureaucratique de la recherche, nous devenons, souvent malgré nous, des technocrates de dépôts de projets, des stakhanovistes des soumissions de papiers ou des comptables des h-index ou autres rankings.* »

## L'organisation universitaire

### Fonctionnements universitaires inspirés du fonctionnement entrepreneurial

Président de l'AGL– Rentrée académique 2019-2020, (53'10): « *Le burn-out se répand malheureusement partout dans notre société, mais la croissance au sein du milieu étudiant est particulièrement alarmante (...)* (53,37) : « *Il y a quelques mois, en mai, l'organisation mondiale de la santé a reconnu le burn out dans sa classification internationale des maladies en le caractérisant entre autres comme, un sentiment d'exténuation vitale dans un contexte professionnel. Le burn-out est globalement reconnu comme une pathologie mondiale de société qui reflète certains aspects de notre vie à tous, notamment le culte de la performance et de l'urgence comme on pouvait s'en douter.* »

Parrain de Nuccio Ordine, docteur honoris causa – Doctorats honoris causa 2020, (50'34) : « *Le risque est grand que nos élèves et nos étudiants soient vus et se considèrent eux-mêmes comme les clients d'une entreprise qui doivent en priorité accumuler efficacement les crédits et acquérir un diplôme rentable plutôt que de choisir librement la formation que leur convienne et apprendre à devenir des citoyens et des citoyennes de demain.* »

Nuccio Ordine – Doctorats honoris causa 2020, (1'08'27) : « *Les deux premiers termes auxquels sont confrontés nos étudiants dès leur inscription à l'université sont crédits et débits. (...) (1,11,59) : « Voilà pourquoi je considère la présente cérémonie comme une occasion unique de réfléchir ensemble à la vraie mission de l'enseignement et de la recherche. Les professeurs ne sont pas des managers ni des pourvoyeurs d'affaires. L'école et l'université ne sont pas des entreprises qui vendent des diplômes. Les étudiants ne sont pas des clients qui acquièrent des « passeports » pour le monde du travail. On n'étudie pas seulement pour apprendre un métier. Il n'est pas vrai que n'est « utile » que ce qui produit profit et gain. Et a fortiori, les laboratoires scientifiques ne sont pas des distributeurs automatiques dans lesquels les entreprises investissent pour sélectionner et acquérir les produits de leur choix. »*

Recteur de l'UCLouvain – Rentrée académique 2018-2019, (1'16'53) : « *Ce qui m'a particulièrement frappé durant ces échanges c'est le niveau élevé des attentes à l'égard de l'université : comme lieu de formation bien sûr, pour tous les publics, largement accessible, source d'émancipation et d'excellence, y compris tout au long de la vie, mais aussi comme lieu de création de savoir et d'innovation et lieu de création d'entreprises. Elle doit aussi être un acteur urbain en lien avec les communes et régions ; elle est responsable de la formation des cadres, elle doit être moteur de progrès, capable à la fois de répondre aux défis sociétaux, aux objectifs de développement durable, à la crise migratoire. »*

Présidente de l'AGL- Rentrée académique 2018-2019, (56'36) : « *Aujourd'hui, nos universités sont devenues des entreprises, leurs recteurs se conçoivent en CEO's, les académiques en sont les cadres dirigeants, les chercheurs les CDD précaires rêvant d'un CDI lointain et incertain, et enfin, les étudiants sont des clients, source de revenu et de capital humain. Dans cette vision l'objectif est alors, avant tout, de dégager une attractivité, attirer un maximum d'étudiants et produire la recherche la plus rentable. Situation exacerbée en Belgique francophone par la politique de l'enveloppe*

*fermée, conditionnant les subsides de nos universités au nombre de leurs inscriptions. Elle les amène à se mener une concurrence atteignant chaque année des sommets d'absurdité. »*

## **L'organisation universitaire**

### **Autonomie démocratique diminuée**

Représentante du Corps académique auprès du Conseil d'administration – Rentrée académique 2019-2020, (1'02'00) :  
*« Ce qui nous amène à la deuxième valeur académique fondamentale : la collégialité. La collégialité, c'est cette forme de coopération qui permet de valoriser les ressources intellectuelles d'un groupe. Pourquoi ? Parce qu'elle est basée sur l'égalité. Dans un système autoritaire, ces ressources ne sont pas bien exploitées, dans un système collégial, au contraire, les membres sont des pairs qui ont pour chacun le droit de s'exprimer et dont la parole entendue. Cette communauté intellectuelle, on l'a dit est assurément, une des conditions du progrès de la science. Mais c'est également un mode qui facilite l'adhésion à la décision, la collégialité doit se conjuguer avec la quête des justes accommodements, des concessions*

*mutuelles, du respect des avis contradictoires et surtout d'un effort de solidarité entre collègues, académiques, scientifiques, administratifs et étudiants. C'est là, mesdames et messieurs, une des conditions du bien-être au travail. »*

## **Résistances**

### **Résistances d'organisations étudiantes**

Président de l'AGL – Rentrée académique 2019-2020, (55'30) : *« De plus, il est important que les étudiant.e.s aient leur mot à dire dans ces processus. Car cet idéal de partage des savoirs ne saurait se réaliser sans eux. Les étudiants et les étudiantes sont au cœur de nos universités, si leurs visions ne font pas partie de la construction de ces alliances, nous aurons échoué. Au-delà des relations européennes, existent les relations internationales. Il y a un peu plus de deux ans, en mai 2017, les étudiants et les étudiantes de Belgique francophones se battaient contre l'augmentation du minerval pour les étudiants internationaux. Il est donc assez surprenant de voir cette idée au sein de la toute récente déclaration de*

*politique communautaire. Peut-on vraiment se targuer de vouloir partager les savoirs si on essaye en même temps de réduire l'accès à nos études à des étudiants de différentes cultures ? »*

*Présidente de l'AGL – Doctorats honoris causa 2019, (16'05) : « Il y a quelques mois, l'état français a déclaré vouloir augmenter les frais d'inscription des étudiants internationaux. Une mesure discriminatoire que nous avons combattue il y a deux ans en Belgique également. Nous souhaitons rappeler ce soir notre soutien international aux luttes étudiantes et particulièrement en France qui vit en ce moment de fortes mobilisations. Ainsi qu'appeler à baisser les frais actuels des étudiants internationaux en Belgique, montant aujourd'hui encore à 4175 euros. »*

**Résistances**

**Résistances éatiques**

/

## Résistances

### **Résistances par les pratiques des acteurs universitaires : recompositions, justifications ou oppositions directes**

Présidente du Corps administratif et technique – Rentrée académique 2018-2019, (1'05'37) : « *Je profite donc de cette prise de parole pour affirmer que nous devrions mieux profiter des programmes existants qui nous permettraient de découvrir les bonnes pratiques de nos collègues étrangers. Y a-t-il meilleure façon d'apprendre que de confronter ce que l'on fait tous les jours, parfois depuis des années, avec ce que des collègues étrangers font autrement, ailleurs ? L'ouverture internationale de l'UCLouvain, c'est aussi donner à son personnel la possibilité de continuer à apprendre, à se former, à découvrir, en partant temporairement ailleurs pour revenir forts d'idées nouvelles à partager et enrichis d'une expérience personnelle inoubliable. Soyons curieux de l'autre pour apprendre de lui et agréments ainsi notre quotidien. »*

## 5. Interprétation

### 5.1. *Introduction*

Toutes les dimensions sont représentées dans les discours analysés, certaines plus que d'autres. Cependant, nous constatons que la part des discours dédiée à l'organisation universitaire est minime. Nous l'imputons hypothétiquement à la nature des discours, moins portés sur l'organisation interne de l'université, plus focalisés sur les engagements et les visions de l'université.

Aussi, nous tenons à faire remarquer d'emblée que plusieurs extraits de discours, de par leur force critique, ont tout autant leur place dans la partie dédiée aux « résistances » que dans les dimensions où ils sont retranscrits. Ce choix de ne pas les classer avec les autres discours de « résistances » s'explique par la primauté accordée au contenu exprimé par rapport au positionnement des acteurs vis-à-vis de ce même contenu. Tandis qu'à d'autres égards, certains extraits auraient pu se retrouver dans plusieurs dimensions à la fois tant ils abordent des indicateurs différents, se confondant parfois.

Enfin, la thématique de l'année académique 2020, qui est, rappelons-le, le partage des savoirs, s'est avérée plus riche en termes de contenu analytique que celle de l'année 2019, consacrée à l'ouverture internationale.

### 5.2. *Économie de la connaissance*

Certains acteurs des discours ont largement développé leur vision du statut de la connaissance. De manière unanime, ils avancent la nécessité de rendre la connaissance plus accessible. Des docteur.e.s *honoris causa*, aux membres du Corps académiques en passant par les président.e.s de l'AGL, tou.te.s ont une conception de la connaissance comme d'un bien commun. Même si le Recteur se concentre sur l'apport de solutions basées sur des dispositifs d'*open access* et d'*open education*.

En revanche, personne ne s'est exprimé sur les conséquences du développement de l'économie de la connaissance sur le statut des travailleur.euse.s des universités. Notre hypothèse à ce phénomène se fonde sur la nature des discours analysés. Nous y revenons plus bas.

### 5.3. *Université humboldtienne*

À nouveau, les discours semblent s'accorder. Tous les acteurs mettent en valeur les principes de l'université humboldtienne que Bachelet (2017, p.4) résume comme suit : « 1-la recherche de la «vérité» dans le sens philosophique du mot 2-le principe d'une utilité qu'on pourrait qualifier de «sociale» (le savoir forme / cultive le citoyen 3-de liberté académique et de désintéressement (la science est recherchée pour elle-même et l'État «doit ne rien exiger des universités qui se rapporte immédiatement et directement à lui » ».

Ils déplorent ainsi tous, de manière plus ou moins directe, le manque de financement public des universités à l'heure actuelle. Ils remarquent par ailleurs, comme nous l'avons fait dans notre revue de la littérature, que ces lacunes étatiques sont un phénomène en cours depuis une quarantaine d'années. En outre, d'après Lits et Léonard (2013, p.264), le mode de financement actuel s'effectue de sorte que : « (...) il ne suffit pas d'avoir recruté plus d'étudiants (pour avoir plus de financements), dans un contexte où la population étudiante globale augmente encore d'année en année, il faut encore le faire de manière plus marquée que les concurrents, puisque les parts de marché se répartissent entre les universités, au prorata du pourcentage annuel des étudiants inscrits ». Autrement dit, une université peut voir son nombre d'étudiant.e.s croître d'une année à une autre et pourtant recevoir moins de financement, celle-ci n'ayant pas su accrocher les universités concurrentes. L'on comprend mieux les efforts des universités pour travailler leur attractivité, aussi bien au niveau *marketing*, que dans d'autres dispositifs tels que l'aide à la réussite pour les étudiant.e.s de première année ou, nous y revenons plus bas, les positions dans les classements internationaux (Lits, Léonard, 2013, p. 264). D'autant que le manque de moyens pénalise les universités dans une autre forme de concurrence, celle avec des consortiums pourvoyeurs de

solides formations distanciées, parfois gratuites ou acceptant les paiements échelonnés et dont les certifications ont bonne presse dans le monde du travail (Lits, Léonard, 2013, p. 265).

Le Recteur et la Représentante du Corps académique auprès du Conseil d'administration pointent la nécessaire indépendance de l'université vis-à-vis de l'État. Le Recteur requiert notamment : « *un retour à une plus grande autonomie de gestion* » (UCLouvain, 17 septembre 2019).

Il y a également consensus concernant l'indépendance de l'université vis-à-vis du monde économique. Nuccio Ordine s'exprime abondamment sur le sujet : « *Depuis de nombreuses années à présent, les paramètres internationaux de l'éducation sont conditionnés toujours davantage par les directives d'agences transnationales publiques et privées dont la finance et le commerce sont la raison d'être : c'est aux experts de la Banque mondiale, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) que revient la tâche d'indiquer les critères pertinents pour l'évaluation de l'apprentissage dans les écoles des États membres* » (UCLouvain, 5 février 2020). Seul le Recteur valorise le lien entre université et marché du travail : « *Je suis admiratif aussi d'une université qui contribue à former avec responsabilité celles et ceux qui seront en charge du monde de demain tout en restant attentive au marché de l'emploi d'aujourd'hui. La dernière enquête montre que plus de 90% de nos diplômés ont un emploi rémunéré après 1 an* » (UCLouvain, 19 septembre 2018).

#### 5.4. *Université concurrentielle contemporaine*

Le long temps de parole consacré aux projets de regroupements universitaires européens ou de fusion avec l'université Saint-Louis de Bruxelles, est significatif d'une attention particulière des autorités académiques à ces dynamiques, encouragées par le processus de Bologne. Conformément à ce que nous avons appris précédemment, nous remarquons que ces rapprochements sont stimulés par l'obligation concurrentielle émanant de l'international. Le Recteur (19 septembre

2018) poursuit dans ce sens : « *Pourtant, les fusions sont soutenues et encouragées pour les universités dans tous les pays qui nous entourent. Chez nous, elles sont soutenues et encouragées pour les hautes écoles. Et c'est bien naturel : les hautes écoles perçoivent elles aussi l'évolution de l'enseignement supérieur dans un environnement international de plus en plus concurrentiel* ». A cet égard, nous remarquons l'ambivalence de ce même acteur qui « *revendique une diffusion plus libre, critique et indépendante des savoirs* » et une volonté de transition vers l' « *open education* » ou l' « *open access* » au savoir tout en mettant pragmatiquement en exergue le leadership de l'UCLouvain et son environnement concurrentiel. Le président de l'AGL souligne quant à lui une tendance identifiée dans notre travail théorique : celle de l'uniformisation universitaire, accrue par ces phénomènes de regroupements : « *A quoi bon suivre un cursus dans une université étrangère, si celle-ci est en tout point similaire à la nôtre. Prenons donc garde à l'uniformisation galopante de nos universités, de nos systèmes d'enseignement supérieur* » (UCLouvain, le 19 septembre 2020).

Ces volontés de fusion peuvent également être motivées par le désir d'être en bonne place dans les différents *rankings* internationaux : « *(...) l'UE envisage d'effectuer des classements diversifiés à la commande (mapping) combinant plusieurs indicateurs communs* » (Granget, 2009, p.155). Concernant l'évocation de ces classements dans les discours, deux acteurs sur trois s'y opposent, le troisième étant le président du Conseil d'administration, pour lequel cela semble être un sujet de préoccupation : « *Le dernier QS ranking en date de juillet dernier montre que toutes les universités belges francophones régressent. L'évolution d'une seule année à une autre ne veut rien dire, mais il en va différemment de l'effritement généralisé sur plusieurs années de toutes les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles* » (UCLouvain, le 17 septembre 2019). Cela n'a finalement rien d'étonnant lorsque l'on sait que « *202 institutions de 41 pays interrogés, 50 % utilisent les résultats des classements pour leur publicité, 70 % souhaitent figurer parmi les 10 % meilleurs établissements au niveau national et 71 % parmi les meilleurs au niveau international* » (Granget, 2009, p.156).

Les discours abordant les dynamiques compétitives au sein des universités sont partagés entre deux types d'acteurs. Les acteurs organisationnels de l'université, à

savoir le Recteur et le président du Conseil d'administration en ce qui concerne les discours analysés, semblent mettre en avant les évolutions renforçant la capacité de l'UCLouvain à rester concurrentielle, tandis que l'AGL et le Corps académique s'opposent fermement à toute forme de compétitivité.

Enfin, seul le Recteur semble faire allusion aux dispositifs satellites de l'université, destinés à sa valorisation. Une première fois lorsqu'il fait la publicité du nouveau logo de l'université. Et une seconde fois lors de la création du poste de prorecteur.ice « transition et sociétés ». Nous pensons en effet qu'il n'est pas dénué de pertinence d'appréhender cette ouverture comme une forme de *marketing universitaire* que Granget (2009, p.150) engloberait sûrement dans le concept de « *marketing social* », défini comme : « (...) *l'application de la méthode marketing aux problèmes sociaux, aux organisations qui ont le souci de leur insertion dans la société et de leurs rapports avec les groupes et les publics de leur environnement, aux services publics et aux collectivités*».

C'est encore plus intéressant lorsque l'on remarque que, outre ces deux dispositifs particuliers, les deux cérémonies dans leur entièreté peuvent être envisagées à partir de ce concept. Les situations concurrentielles nécessitant « *des approches plus globalisantes qui permettent d'introduire des perspectives utopiques de recherche d'une plus grande humanité des conditions de vie socio-économiques*» (Granget, 2009, p.150), ce type de cérémonie devient l'occasion pour les universités d'étaler leurs divers engagements sociétaux. Nous n'affirmons pas ici qu'il s'agisse de la part des acteurs de l'université d'une volonté délibérée d'instrumentaliser des enjeux globaux pour son propre bien. Au regard de ce qui a déjà été analysé, nous percevons plutôt cela comme un processus complexe qui a vu l'université et ses valeurs intégrer la nécessité concurrentielle dans son fonctionnement.

### 5.5. *Organisation universitaire*

Au *prorata* de la totalité des discours retranscrits, la dimension de l'organisation universitaire ne recouvre que peu de temps de parole. Nous mettons ce désintéressement sur le compte de la nature des discours. En effet, nous pourrions

sur certains aspects comparer ces deux cérémonies aux *keynote* annuels d'Apple, peu propices donc au détail du fonctionnement des organisations universitaires.

Néanmoins, le président du Corps académique soulève la tendance identifiée dans notre travail théorique concernant l'évolution organisationnelle des universités : « *Le même Graeber montre que la bureaucratisation touche aussi bien le secteur privé que le secteur public et qu'elle est de façon surprenante, mais malheureuse une conséquence de cette mise en concurrence et des techniques de gestion destinées à accroître l'efficacité* » (UCLouvain, 17 septembre 2019). Dans la même veine critique, la présidente de l'AGL n'hésite pas, comme nous l'avons fait dans notre partie théorique, à désigner les changements en cours dans les universités à l'aide de la terminologie consacrée au monde de l'entreprise : « *Aujourd'hui, nos universités sont devenues des entreprises, leurs recteurs se conçoivent en CEO's, les académiques en sont les cadres dirigeants, les chercheurs les CDD précaires rêvant d'un CDI lointain et incertain, et enfin, les étudiants sont des clients, source de revenu et de capital humain* » (UCLouvain, 19 septembre, 2018). À la lumière des analyses de Lits et Léonard (2013), nous comprenons mieux le président du Corps académique lorsqu'il poursuit : « *Parfois coincés dans un système productiviste ou bureaucratique de la recherche, nous devenons, souvent malgré nous, des technocrates de dépôts de projets, des stakhanovistes des soumissions de papiers ou des comptables des h-index ou autres rankings* » (UCLouvain, 17 septembre 2019). En effet, les enseignant.e.s-chercheur.euse.s, dont les deux fonctions sont parfois difficilement conciliables, car mises en concurrence, sont régulièrement astreints à la production de rapports de divers types destinés à justifier les divers financements dont ils bénéficient pour leurs missions de recherche, mais également d'enseignement.

En ce qui concerne les TIC à l'université, le Président du C.A. appuie sur la nécessité de les développer au sein de l'université. Lors d'une première prise de parole, pour encourager notamment : « (...) *la mise en œuvre de modèles alternatifs tels que l'Open Access qui permettent un accès en ligne, libre et gratuit aux publications scientifiques* » (UCLouvain, 19 septembre 2018) et puis afin de : « (...) *réussir le pari de cet agencement si elle veut rester attractive et université d'excellence* » (UCLouvain, 17 septembre 2019). Pour cet acteur, le développement

des TIC est considéré comme allant de soi. Nuccio Ordine adopte une posture plus critique : « *On s'imagine que l'école moderne est assurée par les ordinateurs et les mises en réseau, et qu'on n'a plus que faire de bons professeurs* » (UCLouvain, 5 février 2020).

Nous remarquons aussi l'usage récurrent du terme « excellence » dans les allocutions du Recteur et du président du Conseil d'administration. Malheureusement pour nous, il n'était pas présent dans le lexique retenu pour notre analyse langagière. Nous pensons néanmoins cet usage significatif. Utilisé dans de multiples contextes<sup>9</sup>, il s'emploie pourtant chaque fois dans « *une logique de prescription. (..) . Il permet la formulation d'exigences illimitées en occultant les problèmes de fond* » (Granget, 2009, p.151). Pourtant, le mot n'a de sens qu'inclus dans un système normatif particulier. Un système qui, comme nous l'avons constaté, s'appréhende surtout à partir d'indicateurs comparatifs quantitatifs.

Malgré les similitudes entre organisations universitaires contemporaines et entreprises, Lits et Léonard (2013, p. 269) nuancent : « *Au total, on a affaire à une organisation qui présente une structuration apparemment forte (hiérarchies, grades, règlements, procédures et tutti quanti), mais qui laisse une large place à d'innombrables champs de force entre les acteurs qui la composent et ceux avec qui elle est en relation (politiques, institutions concurrentes, financeurs, etc.)* ». Complémentairement à Finet et Mpasinas (2006), les deux auteurs se concentrent donc moins sur la difficulté d'appréhender l'université comme un tout quantifiable et perçoivent la limite de la comparaison entre les deux types d'organisation dans la pluralité des univers et des acteurs qui composent l'université.

## 5.6. Résistances

Les discours abordant les résistances sont les moins représentés dans nos tableaux. Cependant, la majorité des extraits retranscrits, toutes dimensions confondues,

---

<sup>9</sup> Luc Boltansky s'attaque aux conséquences de l'impératif d'excellence dans une courte vidéo, instructive, engagée et titrée : A bas l'excellence (<https://youtu.be/AGOD2Vc6W1A>)

constituent en fait des formes de résistances à part entière. Ces dernières englobent toutes les références positives aux composantes du modèle humboldtien, aux conceptions de la connaissance comme bien commun et aux critiques des universités concurrentielles contemporaines.

Un extrait du discours de la présidente du Corps administratif et technique mérite malgré tout sa place à part entière dans la dimension « résistances ». En effet, la présidente profite d'une partie de son temps de parole pour mettre en évidence le manque d'accès des services administratifs et techniques à la mobilité internationale tant valorisée par l'université.

Nous constatons également que les président.e.s de l'AGL sont les plus engagés dans la critique de l'université de l'économie de la connaissance. En outre, d'après les discours, leur organisation semble être la seule à s'être opposée directement et en actes à des mesures concrètes relevant de la marchandisation de la connaissance.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

Avant le début de ce travail, nous avons tendance à penser que les discours analysés légitimeraient l'économie de la connaissance dans ses liens avec l'université. Heureusement, nous n'avons pas posé la question dans ces termes, anticipant la complexité de nos interprétations, et nous en avons fait une question ouverte. Nous l'avons formulée comme suit : comment l'université, au travers de ses discours, s'emploie-t-elle à légitimer ou à délégitimer l'économie de la connaissance qui l'imprègne ?

Nous constatons après analyse que les discours ne vont pas vraiment dans le sens d'une légitimation de l'économie de la connaissance dans les universités. En effet, nous observons une grande focalisation des acteurs des discours sur la dimension des résistances tandis que notre revue de la littérature fait moindre cas de cette dimension, et se concentre sur les tendances observées faisant état d'un renforcement des logiques liées à l'économie de la connaissance dans nos universités. Il semble par ailleurs qu'il y ait également un écart significatif entre ce que nous avons compilé dans notre revue de la littérature sur le fonctionnement réel des universités contemporaines et ce que certains acteurs universitaires en disent, ou n'en disent pas. En fait, si aucun acteur ne se risque à légitimer ouvertement la marchandisation de la connaissance ou la concurrence universitaire, certains semblent les considérer comme les règles d'un jeu imposé. L'université peut s'en plaindre, et même projeter de changer le cours de la partie, mais, à court terme, elle ne peut risquer de se faire exclure.

Les motivations des acteurs des discours sont cependant très différentes. Les deux acteurs organisationnels principaux de l'UCLouvain, le président du Conseil et le Recteur ne déploient pas la même critique de l'université et de l'économie de la connaissance que celle des président.e.s de l'AGL ou des membres du Corps académique. Nous pouvons raisonnablement avancer que les deux « cadres » de l'université cités précédemment s'inscrivent dans une démarche partiellement fondée sur la nécessité de maintenir leur institution dans le jeu de la concurrence

internationale. De manière plus générale, nous constatons que l'économie de la connaissance dans les universités s'appréhende comme un basculement de l'université dans l'univers de l'entreprise contemporaine. Tant au niveau de son alignement sur les logiques capitalistes concurrentielles que sur son mode de fonctionnement de plus en plus emprunté au *management* d'entreprise. Néanmoins, notre revue de la littérature et notre analyse de discours, nous ont montré que des voix dissidentes s'élevaient encore et que certaines caractéristiques de l'université humboldtienne n'avaient pas disparu. Certains acteurs valorisent toujours la liberté d'enseignement et de recherche passant par l'indépendance de l'université vis-à-vis de n'importe quelle forme d'intérêt particulier.

Nous voulons clôturer ce travail par une citation de Bachelet (2017, p. 2), qui résume en quelques phrases, l'énorme dilemme des universités d'aujourd'hui : « (...) *la question du changement à l'université apparaît avant tout comme un lieu de cristallisation de choix idéologiques et politiques qui la transcendent. Parce que c'est bien davantage le monde qui fait l'U que l'inverse, il serait vain de croire que celle-ci détient seule les clés de son avenir. De ce point de vue, la voie future qu'empruntera l'U sera déterminée par une claire alternative : celle d'un savoir dont la légitimité serait proportionnelle à sa conformité à un modèle (...) dominé par la raison économique ou, au contraire, d'une science à laquelle on aurait accepté de conserver un potentiel de critique relativement autonome du pouvoir* ».

Si notre université fait le choix de s'éloigner des modèles marchands, trouvera-t-elle assez d'alliés internationaux pour inverser la tendance à échelle mondiale ? Qu'en est-il des résistances universitaires africaines, asiatiques, anglo-saxonnes ou sud-américaines ?

# **BIBLIOGRAPHIE**

## Ouvrages

- Boltanski L., Chiapello E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris.
- Foray, D. (2009). *L'économie de la connaissance*. Paris: La Découverte.
- Loubet Del Bayle, J. (2000). *Initiation aux méthodes en sciences sociales*. Les classiques des sciences sociales

## Articles

- Azam, G. (2007). La connaissance, une marchandise fictive. *Revue du MAUSS*, 29(1), 110-126. doi:10.3917/rdm.029.0110.
- Boltanski, L. (2008). Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination, Tracés. *Revue de Sciences humaines*. 17-43. doi : 10.4000/traces.2333
- Beitone, A., Martin-Baillon, A. (2016). La neutralité axiologique dans les sciences sociales, Une exigence incontournable et incomprise. *Revue du MAUSSpermanente*
- Cohen, E. (2012). Stratégie de Lisbonne : l'avenir d'un échec. *Regards croisés sur l'économie*, 11(1), 128-138. doi:10.3917/rce.011.0128.
- Charlier, J. & Molitor, M. (2015). Les dynamiques de fusion dans l'enseignement supérieur francophone de 1999 à 2009. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2268(23), 5-52. doi:10.3917/cris.2268.0005.
- Dieuaide P., Paulre B., Vercellone C., (2003). *Le capitalisme cognitif*, halshs-00226409
- de Gaulejac, V. (2010). La NGP : nouvelle gestion paradoxante. *Nouvelles pratiques sociales*, 22 (2), 83–98. <https://doi.org/10.7202/044221ar>
- Demazière, D., Horn, F. & Zune, M. (2008). Les mondes de la gratuité à l'ère du numérique : une convergence problématique sur les logiciels libres. *Revue Française de Socio-Économie*, 1(1), 47-65. doi:10.3917/rfse.001.0047.

- De Meulemeester, J-L. (2011). Quels modèles d'université pour quel type de motivation des acteurs ? Une vue évolutionniste, *Pyramides*, 21, 1-18
- De Munck, J. (2011). Les trois dimensions de la sociologie critique, La recherche en actes, Régimes d'explication en sociologie, *SociologieS*, 1-20
- Finet, A. & Mpasinas, T. (2006). La création des Académies suite aux accords de Bologne modifie-t-elle le gouvernement d'entreprise des organisations universitaires Belges ? *La Revue des Sciences de Gestion*, 219(3), 67-76. doi:10.3917/rsg.219.0067
- Gollain, F. (2010). L'apport d'André Gorz au débat sur le capitalisme cognitif. *Revue du MAUSS*, 35(1), 541-558. doi:10.3917/rdm.035.0541.
- Gorz, A. (2004). Économie de la connaissance, exploitation des savoirs. *Multitudes*, 15(1), 205-216. doi:10.3917/mult.015.0205
- Granget, L. (2009). Les universités en quête de prestige dans le grand jeu de la concurrence : le rôle de la communication marketing et l'impact des palmarès, *Communication et organisation*, 35, 148-157. doi: 10.4000/communicationorganisation.793
- Hindriks, J., Van Parijs, P. & Vandenberghe, V. (2003). L'université doit-elle être gratuite ? *Regards économiques*, 14, 1-16
- Kehm, B. (2014, 13 octobre). How Germany managed to abolish university tuition fees. *The Conversation*
- Le Crosnier, H. (2009). Leçons d'émancipation : l'exemple du mouvement des logiciels libres. *Acrimed*.
- Lits M., Léonard E., (2013). Les universités belges entre concurrence et excellence, *Questions de communication*, 23, 261-273. doi : 10.4000/questionsdecommunication.8447
- Lorenz, C. (2007). L'économie de la connaissance, le nouveau management public et les politiques de l'enseignement supérieur dans l'Union Européenne. doi : 10.13140/2.1.3904.0803.
- Mignot-Gérard, S. Le gouvernement d'une université face aux « Initiatives d'Excellence » : réactivité et micro-résistances, *Politiques et management public*, 29-3, 519-539.
- Ogien, A. (2009). Métamorphose de l'autonomie : l'université, de la rationalisation à la concurrence », *Quaderni*, 69, 11-26.

- Souto Lopez (2016). Transformer l'université en un acteur organisationnel par les acquis d'apprentissage, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 47-1, 171-185.
- Van Haepere, B. (2012). Que sont les principes du New Public Management devenus : Le cas de l'administration régionale wallonne. *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome li(2), 83-99. doi:10.3917/rpve.512.0083.
- Vincke P. (2007). Les classements d'universités, *Pyramides*, 14, 1-16
- Vinokur, A. (2017). La gouvernance des universités par la qualité, *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, Vol. 36 N°1, 1-17 |doi: 10.4000/apliut.5571

### Colloques

- Bachelet, J. (2017, 28-29 septembre). La critique dans l'université contemporaine : responsabilité et complexité. Dans, *Colloque « Critiques du monde contemporain. Quelles formes pour la contestation ?* [symposium]. GT 29 de l'Association Internationale des Sociologues de langue Française, Paris, Université Paris Descartes

### Cours

- De Munck, J. (2018), LSOC2010, Epistémologie des sciences sociales, Université catholique de Louvain

### Enregistrements vidéos

- UCLouvain – Université catholique de Louvain (2019, 17 septembre). *Rentrée académique 2019-2020 - Cérémonie d'ouverture* [vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=ZUhp2gLbhJA>
- UCLouvain – Université catholique de Louvain (2018, 19 septembre). *Rentrée académique 2018-2019 - Cérémonie d'ouverture* [vidéo]. YouTube. <https://youtu.be/4f36udPGNDM>

- UCLouvain – Université catholique de Louvain (2020, 5 février). Doctorats honoris causa 2020, [vidéo]. YouTube.  
<https://youtu.be/kaDuvrEmF3s>
- UCLouvain – Université catholique de Louvain (2019, 5 février). Doctorats honoris causa 2019 [vidéo]. YouTube.  
<https://youtu.be/Via6hiRnow0>

### Pages Web

- Discours & vidéos (s.d.).UCLouvain.  
<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/events/discours-vidéos.html>
- Discours & vidéos (s.d.).UCLouvain.  
<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/events/discours-photos-vidéos.html>
- Rentrées académiques (s.d.). UCLouvain.  
<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/events/rentrees-academiques.html>
- Doctorats honoris causa 2020 - Partager les savoirs (s.d.). UCLouvain  
<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/events/docteurs-honoris-causa-2020-partager-les-savoirs.html>
- Fédération des étudiant.e.s francophones de Belgique.  
(<http://fef.be/historique/> )
- Fédération des étudiant.e.s francophones de Belgique. (2009, 26 octobre). Pour un enseignement supérieur public, de qualité et gratuit.  
[http://fef.be/wp-content/uploads/2016/01/CF\\_2009.10.26\\_NOTE\\_enseignement-PQG\\_v061.pdf](http://fef.be/wp-content/uploads/2016/01/CF_2009.10.26_NOTE_enseignement-PQG_v061.pdf)

### Publications gouvernementales

- Ministères européens de l'Éducation (1999), *Déclaration de Bologne, L'espace européen de l'enseignement supérieur*. Repéré à :  
[https://www.hesge.ch/geneve/sites/default/files/Documents/HES\\_SO\\_Geneve/Textes\\_legaux/declarationbologne.pdf](https://www.hesge.ch/geneve/sites/default/files/Documents/HES_SO_Geneve/Textes_legaux/declarationbologne.pdf)

### Rapports de recherche

- ERT (European Round Table / Table Ronde des Industriels Européens) (1998), *Créer des emplois et stimuler la compétitivité par l'innovation*, 18-19

### Documentaires

- Viallet, J. (réalisateur). (2017). *Eudiants, l'avenir à crédits* [documentaire]. Arte

Ce mémoire propose une analyse de l'impact de l'économie de la connaissance sur le fonctionnement des universités contemporaines au travers de deux types de discours académiques.

Économie de la connaissance – universités – discours – marchandisation  
- résistances

**UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN**  
Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et  
de communication École des sciences politiques et sociales  
(PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | [www.uclouvain.be/psad](http://www.uclouvain.be/psad)